



Rapport SFCR

De l'Union Mutuelle de Réassurance

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (mentionné à l'article L355-5 du Code des Assurances) (SFCR) mis en place dans le cadre du Pilier 3 de la Directive de Solvabilité 2.



PLAN

1	Préambule.....	3
2	Activité et résultats	4
2.1	Activité et résultats	4
2.2	Performance de souscription	6
2.3	Résultats des investissements	14
3	Système de gouvernance	15
3.1	Le système de gouvernance	15
Le Conseil d'Administration		15
3.2	L'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et ses impacts sur la gouvernance et de notre organisation.	22
Les fonctions clés		24
3.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	26
3.4	Système de contrôle interne.....	27
3.5	Fonction d'audit interne	29
3.6	Fonction actuarielle	29
3.7	Sous-traitance	30
4	Profil de risque.....	31
4.1	Risque de souscription	31
4.2	Risques de Sinistralité :.....	31
4.3	Autres risques :.....	33
5	Valorisation à des fins de solvabilité.....	36
5.1	Informations sur la valorisation des actifs.....	36
5.1.1	Répartition des placements	36
5.1.2	Valorisation des actifs incorporels	36
5.1.3	Créance	36
5.1.4	Avoir en banque	37
5.1.5	Actifs d'exploitation	37
5.1.6	Les comptes de régularisation	37
5.2	Informations sur la valorisation des provisions techniques	37
5.2.1	Calcul des provisions comptables Solvabilité 1.....	37
5.2.2	Valorisation des provisions Solvabilité 2.....	38
5.2.3	Comparaisons entre BE et provisions comptables.....	41
5.3	Informations sur l'évaluation des autres passifs	42
5.3.1	Provision pour Indemnités de Fin de Carrière	42
5.3.2	Autres passifs	42
5.4	Informations sur la valorisation des impôts différés.....	43
6	Gestion du capital.....	44
6.1	Fonds propres éligibles.....	44
6.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	45

6.2.1	SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2016	45
6.2.2	MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2016.....	50
6.2.3	Couverture du SCR 2016	50
6.3	Autres informations	52

1 PREAMBULE

Dans le cadre du Pilier 3 de Solvabilité 2, cette année 2017 est marquée par une nouvelle exigence réglementaire qui s'impose à tous les assureurs européens, à savoir présenter à travers un document, l'activité et les principales informations permettant à tout sociétaire de connaître la façon dont ses contrats ou ses sinistres sont gérés et comment sa mutuelle est organisée.

Ce document peut être demandé en mutuelle et est posté chaque année avant la mi-mai sur notre site internet

<http://www.umar-ain.fr/>

Qui sommes- nous ?

L'Union Mutuelle de Réassurance contre l'Incendie de la Région de Bresse et Dombes dit « UMR » a été créée en 1944 et est le réassureur exclusif de plusieurs mutuelles régionales par lesquelles les sociétaires viennent s'assurer.

Il existe aujourd'hui 5 mutuelles régionales. L'UMR opère sur les assurances dommages aux biens et responsabilité civile hors automobile. Nous sommes implantés dans l'Ain et le Rhône. Nous sommes forts de 12000 sociétaires et 14500 contrats. L'UMR réalise un chiffre d'affaire de 5.100.000 hors taxes en croissance de 5% en 2016.

Informations juridiques :

Les Unions de Mutuelles n'ont pas de Kbis, uniquement un Siret. à savoir le : 77 93 52 81 400015.

Le Siège est à Neuville les Dames (01400).

Le Directeur Général est Monsieur Laurent Borderie, Téléphone : 06 89 17 59 75

Nos statuts explicitent notre organisation et sont aussi disponibles à la demande.

Nous avons un numéro de LEI délivré par l'Insee : 9695006XB66WP672OQ50

Et nous sommes les porteurs de l'agrément selon le code des assurances et nous réalisons donc tous les exercices et reporting demandés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Nous sommes rattachés à la Brigade 4 dirigée par Monsieur Olivier Desmettre.

Entités du Groupement :

Mutuelles	Forme Jur.	Siège	Nb d'Agences	Nb Collaborateurs
OPTIM'ASSURANCE	SAM	Bourg en Bresse	2	5
BRESSE BUGÉY	SAM	Viriat	3	4
AFFINEO'ASSUR	SAM	Neuville les Dames	3	9
VAL DE SAONE BEAUJOLAIS	SAM	Chaleins	4	3
LE RENOM ASSURANCES	SAM	Vonnas	1	2
UMR		Neuville les Dames	1	3

L'UMR est une Union de mutuelles dommages et est régie par le Code des Assurances. Il existe 3 Unions en France. Elle a pour objet de permettre à de petites mutuelles régionales d'opérer sur le marché de l'assurance dommage en donnant à la fois la capacité financière et les compétences techniques que les mutuelles seules, ne pourraient pas avoir.

Le présent rapport rend compte de la situation de l'UMR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Il a été rédigé conjointement par le directeur général avec Actuelia Conseils.

Il est validé par les dirigeants effectifs et par son conseil d'administration, tenu le 3 Mai 2017.

Le rapport est composé de cinq parties :

- Activité et Résultats
- Synthèse de gouvernance
- Profil de risque
- Valorisation des actifs – passifs
- Gestion du capital

2 ACTIVITE ET RESULTATS

2.1 ACTIVITE ET RESULTATS

L'UMR a comme objectif, depuis 1944, d'apporter à un sociétariat local, des produits modulaires afin de couvrir tous les besoins des sociétaires en faisant preuve d'une rapidité et proximité permettant à tout sociétaire d'avoir le conseil nécessaire tout au long de ses contrats et de ses sinistres. La distribution des contrats se fait uniquement à travers des points de vente physique.

Elle s'inscrit dans le monde mutualiste en assurance dommages. Elle s'adresse aux particuliers (Habitations, Immeubles), aux professionnels (artisans commerçants), aux agriculteurs et aux petites communes.

L'UMR est historiquement connu pour un ratio de sinistralité bien meilleur que le marché ce qui lui permet d'absorber des frais généraux eux plus élevés que la moyenne en pourcentage du fait d'un chiffre d'affaires (C.A) modeste. Ce C.A dépasse en 2016 pour la première année de l'histoire les 5.000.000 d'euros.

La croissance de 5.5% de 2016 s'explique, outre le développement intrinsèque des mutuelles, par le développement par chaque mutuelle d'un petit réseau de courtage affinitaire via des courtiers ou agents locaux partageant notre philosophie et trouvant en nous, une rapidité et une modularité recherchée à un tarif raisonnable.

Notre cible est historiquement les habitants des communes sur lesquelles nous opérons, en général des personnes de plus de 50 ans, sensibles à la bonne gestion de leur patrimoine et recherchant de la proximité. Ils sont extrêmement fidèles puisque malgré la loi Hamon, il y a eu moins de résiliations en 2016 qu'en 2015. Nous n'avons eu aucun contentieux avec des sociétaires sur l'ensemble de l'année.

Nous avons recruté en 2016 un expert comme directeur général adjoint qui permet à la fois d'accompagner le directeur comme 4 Yeux mais en même temps réaliser des expertises permettant d'accélérer le traitement des sinistres et également mieux faire remonter les attentes et problématiques de nos sociétaires sur nos contrats. C'est cela notre proximité.

La croissance observée se traduit sur nos résultats économiques en progrès depuis 2013 et par ricochet sur notre marge de solvabilité (127.6%) maintenant.

Un nouveau traité de réassurance interne, clé de voute fondamental du système, a été mis en place en 2016 après validation par l'ACPR. Il permet de responsabiliser tous les acteurs en ajustant le taux de rétribution des mutuelles aux résultats économiques qu'ils entraînent sur les comptes de l'UMR.

Nos méthodes et notre sérieux nous ont permis en cette fin d'année d'avoir l'entrée d'une nouvelle mutuelle, Le Renom Assurance, qui était réassurée par le Groupe Monceau et qui nous a choisis pour notre proximité et qualité de service.

Notre but est de continuer à grandir sainement, en conservant notre point fort de la sinistralité (44% En 2016) et en montrant aux petites mutuelles régionales que l'UMR a la capacité d'intégrer de nouvelles mutuelles. Le réseau de courtage sera aussi encore en développement, du moment que ces courtiers soient locaux et affinitaires comme nous le sommes et sans leur déléguer la souscription (uniquement les devis) afin que les directeurs de mutuelles puissent continuer à décider des risques qui nous intéressent pour préserver notre sinistralité.

L'UMR possède 3 salariés et 4 Mutuelles Régionales au 31 Décembre 2016 avec comme indiqué précédemment une nouvelle mutuelle au 01 01 2017 (i.e. Le Renom). Le groupement comporte 26 Personnes.

A côté des risques sur lesquels l'UMR est porteuse de l'agrément, le groupement possède aussi un courtier Dombes Bresse Courtage détenu à 50% par l'UMR et qui permet aux mutuelles de proposer aux sociétaires les garanties additionnelles souhaitées (Santé / prévoyance, Automobile...)

L'UMR a fait depuis 2014 énormément d'efforts sur la documentation et la mise en conformité de la souscription (CG, CP, tarificateur), le traitement des sinistres (guide de procédures, audits) ainsi qu'en comptabilité (informatisation, implémentation d'un outil de CRM, externalisation de l'hébergement)

Les traités de réassurance ont été revus pour mieux coller avec la sinistralité et maintenant deux réassureurs se partagent nos traités Dommages et RC (Swiss Ré et Amlin). Chaque année, nous négocions les traités pour améliorer nos résultats techniques fortement corrélés aux traités.

Vision stratégique :

Quel est le contexte 2016 ? La continuation de la restructuration et amplification des premiers fruits de la croissance réalisés en 2015.

L'UMR renforce son organisation et ses processus depuis 2014 afin d'être une référence solide du marché Dommages non automobile dans l'Ain, le Rhône et la Saône et Loire.

Ceci se passe d'ailleurs dans un marché qui connaît des incertitudes :

- L'économie est globalement plutôt mal orientée ce qui tend la concurrence et les prix
- Certains concurrents connaissent des difficultés économiques ou se retirent de certains marchés par manque de rentabilité (exemple : les copropriétés)
- Enfin, certains veulent restaurer des marges en faisant des hausses tarifaires énormes, jusqu'à 30% sur tout ou partie de leur portefeuille.
- Les réglementations nouvelles (Hamon, DDA à venir, états annuels comptables et prudentiels) augmentent les incertitudes.

L'année 2015 a vu une reprise de la croissance du chiffre d'affaires (+2.58%) et un retour au profit significatif (+250k€). **L'année 2016 est encore mieux orientée avec 5.5% de croissance et 381 ke de profits après impôts. Avant impôts, l'UMR réussi à la fois à doubler la croissance du CA et également doubler les résultats montrant qu'il est possible de faire de la croissance saine tant que les fondamentaux économiques sont respectés.**

Les nouveaux produits adaptés depuis 2014 sous l'applicatif informatique, et le travail permanent des Conditions Générales allié à un développement mesuré des petits courtiers locaux et affinitaires ont permis cette croissance saine.

Depuis deux ans, la nouvelle structure de réassurance mieux adaptée à notre sinistralité à elle concouru grandement à la progression du résultat net. La commission de courtage de l'UMR sur le quote-part a été augmentée de 0.75%.

Dans ce contexte, le rapport sinistre à prime de l'année, à 44% en brut de réassurance est une magnifique performance sur le marché IARD.

BUSINESS PLAN EN CHIFFRES :

Après 2.58% de progression du chiffre d'affaires en 2015, nous avons réalisé 5.5% à 5.086 k€ (accessoires inclus) de croissance ce qui est considérable sachant nos faibles moyens marketing et un marché dommages progressant de +1.5% en moyenne.

Toutes les mutuelles progressent grâce notamment au courtage de proximité et à nos nouveaux produits mis au gout du jour. La croissance à périmètre existant estimative pour les années qui viennent est de l'ordre de 5%.

En 2017, avec l'arrivée du Renom, nous serons sur une augmentation globale de plus de 10%.

Par contre, notre rétention reste modeste car nous avons choisi dès 2015 de minorer notre quote-part ce qui nous a permis par contre d'améliorer les conditions négociées avec nos réassureurs ainsi que notre marge de solvabilité. Nous avons un S/P excellent mais les risques de mauvaises années sont possibles.

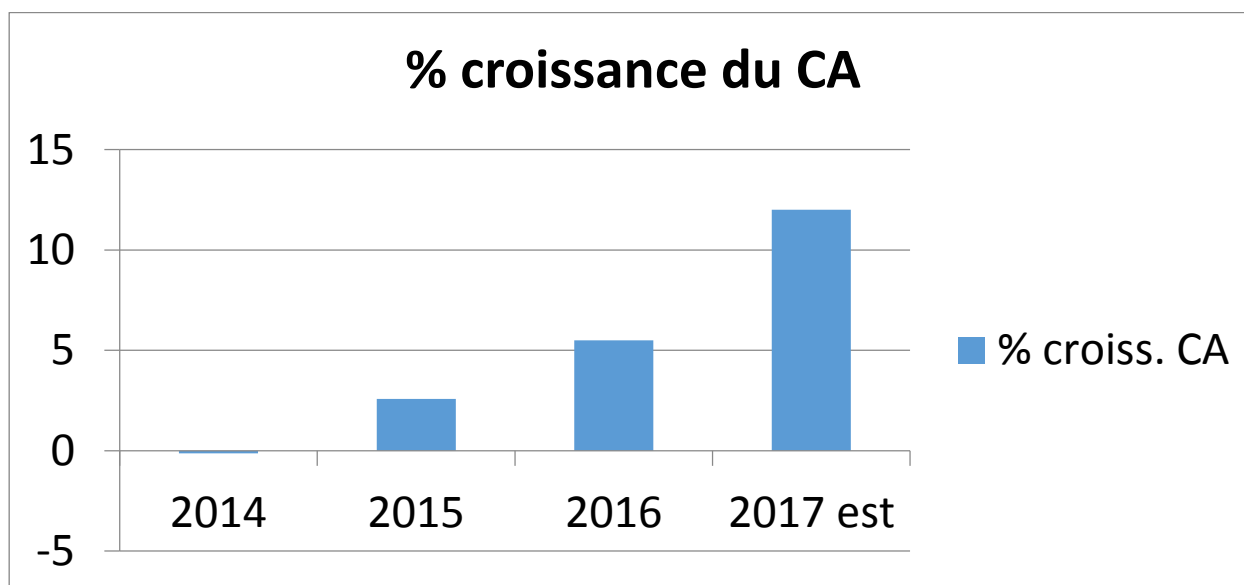
Les frais généraux ont augmenté en 2016 du fait de l'arrivée du DGA et de quelques charges rendues nécessaires par les travaux actuariels, informatiques et comptables notamment imposés par Solvabilité 2.

Notre ambition est de garder les frais généraux de l'Union en deçà des 10% par rapport au chiffre d'affaires.

Ainsi, notre résultat économique qui était déficitaire à 419 K€ en 2013 et presque à l'équilibre sur 2014 (-43k€) est devenu très excédentaire (+250k€) en 2015 et a atteint 381 k€ en 2017 malgré la fin du report de perte fiscal (+454k€ avant impôt). Nous souhaitons rester chaque année au-dessus de +200 k€ de profits pour pouvoir à minima monter la marge de solvabilité de 5% par an et démontrer ainsi aux autorités notre capacité à anticiper l'avenir et les années difficiles. Ainsi, notre marge de solvabilité atteint 127.4% soit conforme aux projections ORSA 2015 et bien au-delà de notre estimation prudente faite dans le programme de rétablissement en 2014.

2.2 PERFORMANCE DE SOUSCRIPTION

2.2.1 Tout d'abord une vision historique de notre chiffre d'affaire de ces dernières années pour montrer nos progrès.



Après une année 2014 de reconstruction avec le Programme de Rétablissement qui avait vu une légère baisse du chiffre d'affaires, le Groupement a fait + 2.58% en 2015 et donc presque le double à 5.52% en 2016...

La tendance haussière se confirme donc pour 2016 et les prévisions des renouvellements 2017 confirment encore la tendance.

Il faut juste souligner que la majorité de la hausse s'explique par la croissance du courtage

Ces chiffres de production sont très encourageants dans un contexte économique délicat.

Le contexte économique dans la région demeure difficile et ne facilite pas le développement des Mutuelles.

La décomposition des Encaissements de l'Exercice s'effectue ainsi :

1 - Cotisations nettes reportées au Compte de Résultat Technique :	5 016 207,18
2 - Taxes versées (ou à reverser) à l'Etat :	617 286,62
	<hr/>
ENCAISSEMENT TOTAL BRUT T.T.C. perçu par les Mutuelles :	5 633 493,80

Répartition Cédantes & Union

1 - Cotisations conservées par les Cédantes (hors Coût de police et Droit d'adhésion)	1 228 820,79
2 - Part de l'Union Mutuelle de Réassurance dans les Cotisations	3 787 386,39
3 - Taxes payées à l'Etat par les Cédantes	617 286,62
	<hr/>
ENCAISSEMENT TOTAL BRUT T.T.C. perçu par les mutuelles :	5 633 493,80

Au cours de l'Exercice **2016**, le Chiffre d'Affaires global H.T. des Mutuelles Cédantes a progressé de 5,53% contre *une progression de 2,58 % l'exercice précédent.*

La rétrocession aux Cédantes de l'UMR a été de 1 228 820,79€, **soit -10,93%** (yc les frais et accessoires).

Cette rétrocession a été avec le nouveau traité conditionné par la sinistralité engendrée en net de réassurance et donc au titre de 2016, un taux moyen de 24.5% a été conservé par les mutuelles (contre 28.5% précédemment).

Evolution du nombre de sociétaires et du nombre de contrats

Mutuelles	Nombre Sociét. 2015	Nombre sociét. 2016	Var. Soc.	Nombre Contrats 2015	Nombre de contrats en 2016	Var. Cont.
TOTAL	10910	11370	+4.21%	13912	14413	+ 3.60%

Le nombre de sociétaires progresse de 4.21% soit de 460 unités.

On retrouve la même tendance coté contrats avec une progression de +3.60% en moyenne C'est satisfaisant pour l'UMR que le nombre de contrats puisse progresser de 500 unités dans un contexte économique ralenti. Ces bons chiffres émanent essentiellement du petit courtage local en développement.

Après une croissance du nombre de contrats de +3.2% en 2015, l'UMR poursuit son évolution favorable avec +3.60%.

Portefeuille de contrats par nature de risques

Nature de Risques	Nombre de contrats 2015	Nombre de contrats 2016	Evolution En pourcentage	Part de chaque nature de risque
Risques Agricoles	372	345	-7.25%	2.39%
Risques Professionnels	772	714	-7.51%	4.95%
Risques Simples	12768	13354	+4.58%	92.65%
TOTAL	13912	14413	+3.60%	

La proportion des contrats reste proche à l'année précédente avec des risques simples qui représentent plus de 90% du portefeuille.

Les professionnels et les agricoles sont en baisse.

Ceci traduit la hausse du marché du particulier et en son sein la hausse des PNO et risques immeubles.

Les risques du professionnel ayant l'objet d'un nouveau produit et de nouvelles CG en 2016 devraient repartir à la hausse en 2017.

Les risques Agricoles eux sont plutôt sur une tendance négative liée aux difficultés du milieu Agricole Français.

Pour les risques non portés par l'UMR, nous avons une entité de courtage qui s'appelle la **S.A.R.L. DOMBES BRESSE COURTAGE**. Ses commissions sont en repli de **3.55%** contre une baisse de 6.50% en 2015. Le montant total des Commissions 2016 s'élève à **475.641 €**.

L'important sera de continuer à croître à cette vitesse sans dénaturer nos excellents ratios de sinistralité...

2.2.2 – SINISTRALITE SUR L'EXERCICE 2016 (Survenance)

2-1- Charge sinistres 2016

Catégorie	Payés 2016	Provision 2016	Total sinistre 2016	Total 2015
INCENDIE	683 298.29	644 066.66	1 327 364.95	1 812 989
DDE	273 742.52	178 307.30	452 049.82	533 578
BDG	45 602.37	17 248.57	62 850.94	49 898
VOL	117 153.38	85 523.07	202 676.45	319 992
RC	74 812.60	90 738.73	165 550.60	123 314
Ind Accident	467,00	1 203.00	1 670,00	2 394
Bris info	1700.00		1 700,00	
CAT NAT	0	0	0	17 183
TOTAL	1 196 776,82	1 017 087.33	2 213 863.15	2 859 348

Au total la charge sinistre de 2 213 864 € est en baisse de 22,5% essentiellement lié à la baisse en Incendie puisque 2015 avait été marqué par un incendie très grave.

Les DDE et VOL baissent aussi ce qui est une bonne nouvelle.

A l'inverse, les RC montent avec des biens à indemniser de plus importantes valeurs (Tablette, téléphone...).

Les faibles paiements effectués expliquent la hausse de la trésorerie de l'UMR.

On perçoit déjà également à travers la baisse de paiement des honoraires (161 k€ de paiements contre 220 k€ en 2015) l'impact de l'arrivée du Directeur Adjoint.

2-2- Analyse en terme de nombre de sinistres ouverts sur 2016

Au 31 décembre de l'exercice, on **dénombre 1258 sinistres** ouverts ou ré-ouverts sur l'exercice 2016 (dont 53 classés « sans suite ») contre 1205 sinistres ouverts sur 2015 (avec 36 dossiers classés « sans suite »), soit **une hausse de 4.4% en nombre** alors que le nombre de contrats augmente également de 4%).

Nous restons toujours autour de 100 dossiers par mois ce qui représente en fréquence entre 8 et 9%.

En 2016, il y a eu un événement climatique du 24 Juin qui a généré une centaine de dossiers et 300 k€ de charge sinistre. Cette somme pouvant être revue un peu à la baisse en 2017 car beaucoup représente de la provision et les réparations devraient être inférieures.

Il y a aussi eu 3 incendies de moyenne importance, autour de 200ke chaque.

En conclusion pour 2016, on pourra souligner une année clémente avec une charge de 2.213k€ soit 44% de S/P en brut de réassurance.

2-3- Fréquence des sinistres de l'exercice

La fréquence des sinistres sur 2016 est en baisse à 8.72% (nombre de sinistres ouverts : 1258 divisé par le nombre de contrats 14413 actifs à fin 2016). Très légère hausse essentiellement liée à l'événement climatique du 24 Juin d'intensité supérieure à la tempête de septembre 2015.

2-4- Paiement de l'exercice (toutes années confondues)

Les paiements effectués en 2016 (nets des recours et coassurance) se répartissent comme suit :

- Sinistres et frais payés sur exercices antérieurs	:	408.364,40 €
- Sinistres et frais de l'exercice de survenance	:	1 196 776,82€
- Frais et charges d'extincteurs + compte de prévention	:	1.907 €

Les frais internes de gestion des sinistres se montent à 355 479,23€

La charge de sinistres « réglée » (nette de Recours et Coassurance) reportée au Compte de Résultat Technique est donc de 1.965 K€

Soit une baisse de 37.5% des paiements de sinistres (en 2015, nous avons réglé 3.144 k€).

On note que :

- On a beaucoup payé en 2015 notamment avec un dossier incendie très grave et il est donc logique que 2016 qui a été une année plus clémente soit plus légère en terme de règlement.
- La plupart des incendies de 2016 et une partie des dossiers tempêtes du 24 Juin n'ont pas été réglés sur 2016. On peut s'attendre à une remontée sur 2017. D'ailleurs, les provisions restants en compte au 31 /12 sont en hausse par rapport à 2015...

2-5- Reste à Payer fin Exercice (PSAP)

Nous venons d'observer des règlements en baisse au titre de l'année 2016. Par contre, les Provisions sont un peu montées.

Le montant total des « Reste à Payer fin exercice 2016 » s'élève à 1 412 942.33€

Auquel il faut ajouter les tardifs : 70.000k€ (un peu relevé par rapport à 2015)

Et 3 % de frais de gestion PFGS : 44.488,27€

Soit : 1 527 430.60 de Provisions

En ce qui concerne uniquement l'exercice de survenance, le montant net des provisions (PSAP) est de l'ordre de 1 061 k€ (comprenant les frais de gestion).

Deux remarques additionnelles concernant les PSAP :

- Les frais de gestion PFGS restent comme l'an dernier à hauteur de 3 % des provisions.
- Par ailleurs, nous avons accru les tardifs. Les IBNR passent de 45 k€ à 70k€ en 2016. Nous considérons qu'il y a chaque début d'année de 50 à 60 dossiers inhérents à l'année N-1 et déclarés en année N. La croissance du portefeuille et la souscription par courtiers augmentant (ces derniers pouvant être un peu plus lent à faire remonter les dossiers de fin d'année), nous souhaitons être prudents.

Les Provisions ci-dessus intègrent la réalisation des espérances de recours qui se montent à 891 k€ tous exercices confondus. Nous sommes très prudents dans les provisions de recours. A titre d'exemple, le dossier de 2015 concernant la SCI Loren avec le recours contre Mercedes est établi à 0 sous Gigam car nous mettons que les recours « sûrs ».

Si nous ne tenions pas compte des provisions de recours, la provision totale serait de **2.419.036 €**.

En conclusion, nous pouvons remarquer que les paiements de sinistres ont diminué en 2016 et que la provision elle de fin d'exercice est remontée sans atteindre les provisions de 2014.

Dans un contexte où prévaut la sécurité, seuls les recours sûrs sont comptabilisés et on observe chaque année des bonis depuis plusieurs années...

2-6- Variation des provisions sur Exercices Antérieurs

<i>Exercice</i>	<i>Règlement de l'Exercice</i>	<i>Provisions au 31/12 de l'Ex. (*)</i>
Exercice N-2 2014	3.050.690	1.599.092
Exercice N-1 2015	2.759.309	1.237.519
Sur Ex. N pour Exercices Antérieurs (N-1)	408.364	396.855
Sur Ex. N pour Survenance N	1.196.776	1.017.087
Total Ex. N	1.605.141	1.342.392

(*) : hors frais de gestion, hors tardifs

Ainsi, au 31/12/2016, sur les Exercices Antérieurs à 2015, il convient de noter un **Boni** de liquidation d'un montant de **432.300 €**.

La forte hausse des bonis s'explique par la prescription au bout de 5 ans sur un dossier incendie de l'année 2011 (enjeu 200k€ de provisions).

2-7 Point sur les Graves mouvementés en 2016.

Aux dossiers des années antérieures, il faut ajouter en 2016, 4 dossiers graves, dont 3 incendies concernant une seule mutuelle.

Et l'événement tempête du 24 Juin avec une centaine de dossiers pour 306 ke de charge sinistre.

2-8- Rapport Sinistres à Primes (S/P)

Le rapport sinistre à primes est de :

	S/P Ex. N	S/P Ex. N-1
Sur Total Général	44%	55,87%

Le ratio sinistre à primes s'améliore avec une année 2016 clémente en terme de sinistres/ augmente.

2.2.3 - RESULTAT DE REASSURANCE :

L'UMR a bien sur besoin de réassureurs pour porter tous les risques qu'elle assume.

Pour les dommages aux biens et RC, elle est réassurée par Swiss Ré et Amlin avec 3 traités : un quote-part, un excess et un stop loss annuel.

Pour les catastrophes naturelles, elle est réassurée auprès de la CCR.

2.2.3-1- Incendie et Risques Divers

En 2016, nous avons restructuré la réassurance en :

- *Faisant entrer Amlin sur le traité Quote part et Excess*
- *Le quote part a été renégocié à la hausse.*
- *L'excess a vu sa priorité baisser.*

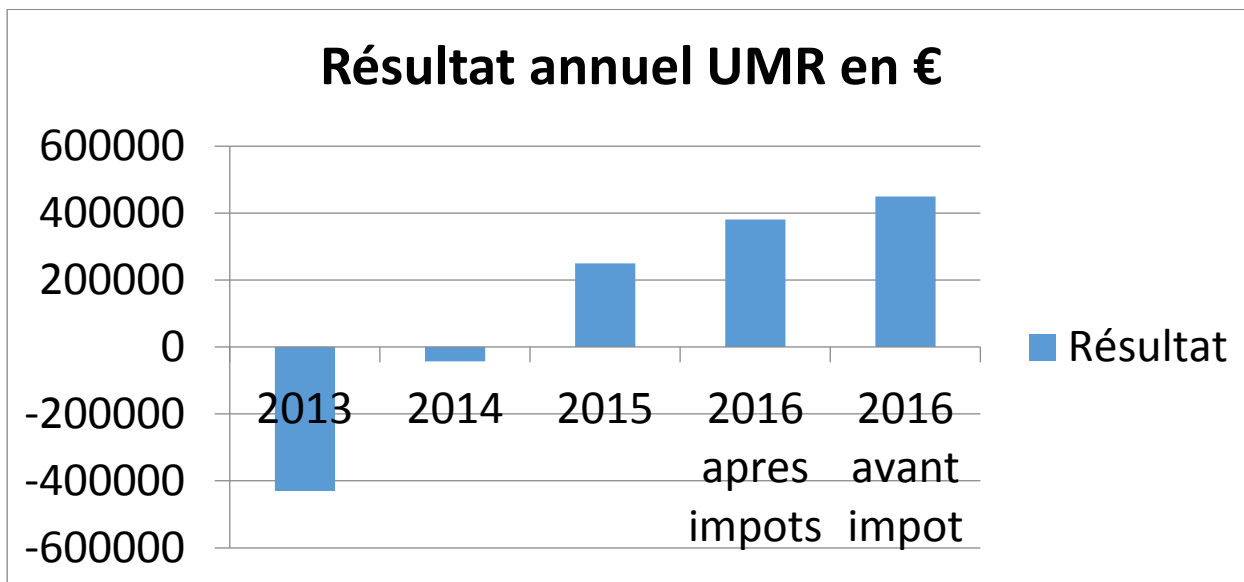
Ceci nous a permis de réduire le coût de la réassurance de manière significative.

Nous limitons mieux en cédant beaucoup plus, les risques de gros sinistres. L'excess jouant beaucoup plus rapidement que par le passé. Ce qui permet également d'améliorer notre marge de solvabilité.

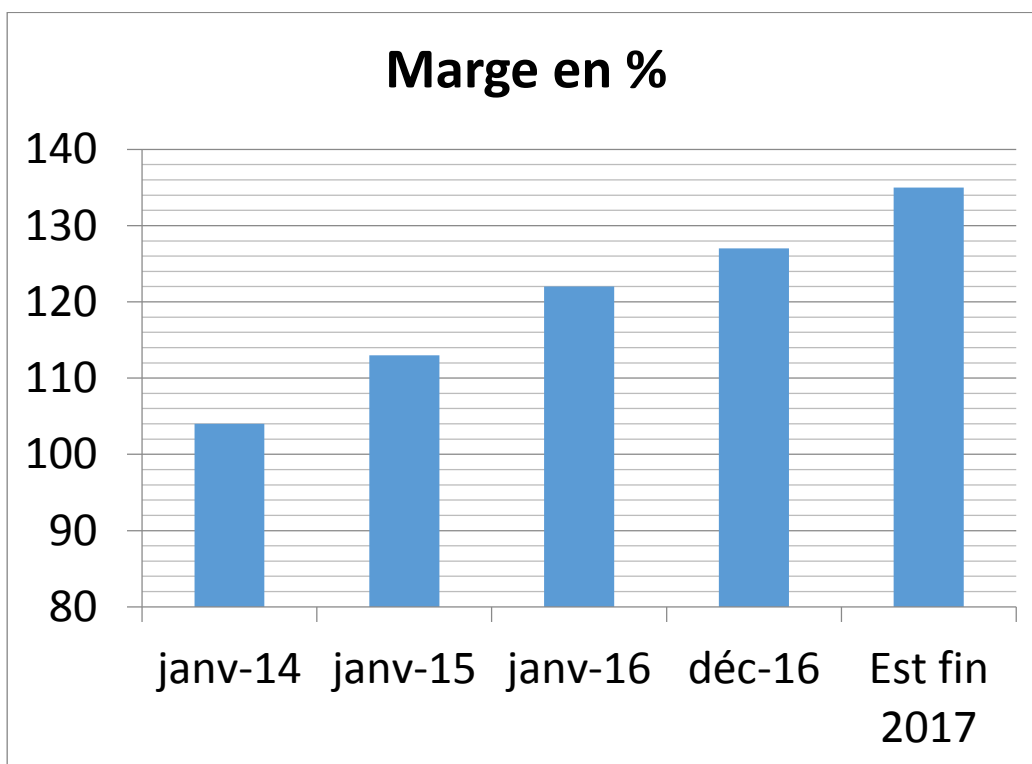
2.2.3.2 CCR :

Pour les catastrophes naturelles, nous avons 2 traités à la CCR, un quote-part et un Excess. Ces dernières ont été très clémentes en terme de sinistralité Cat/Nat.

Ainsi, tous les efforts effectués ces dernières années permettent à l'UMR d'améliorer ses résultats économiques :



Et aussi d'améliorer sa marge de solvabilité comme vous le verrez en détail à la fin de ce document :



Rapport sous Solvabilité 2 entre les fonds propres éligibles et l'AMCR qui est de 3.7 millions.

2.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

L'UMR de par son attachement au mutualisme et à la proximité avec ses sociétaires, a toujours considéré que l'entité devait être rentable sur son activité d'assureur et est historiquement décidé à ne pas prendre de risques sur les marchés financiers par sécurité.

L'arrivée de solvabilité 2 a encore renforcé notre vision « bon père de famille ».

Ainsi, l'UMR a acquis dans son histoire depuis 1944 des biens immobiliers souvent à l'occasion d'implantation de mutuelles en rez de chaussée de ces immeubles qui sont mis en location.

L'UMR possède des bois et étangs également mis en location.

L'UMR conserve sur des comptes livrets une bonne partie de ses économies. Elle souscrit aussi à des bons de capitalisation avec des profils très prudents pour le moyen terme.

Enfin, elle a un conseiller de patrimoine pour mettre en place de la gestion déléguée auprès d'institutions financières pour rechercher un peu de performance tout en gardant un profil prudent (obligations, OPCVM, part action réduite).

Les résultats de ces placements sont modestes et sont comme le marché financier aujourd'hui, en baisse.

	2016	2015	Var	Var en %
actifs	Produits	Produits	Produits	
Immobilier (autre que pour usage propre)	106285,88	149165,17	-42879,29	-29%
Actions	5920,56	21520,09	-15599,53	-72%
Obligations	38573,63	31672,11	6901,52	22%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20810,93	11787,66	9023,27	77%

Le premier produit en valeur est constitué des loyers sur les immeubles. La baisse de rendements sur 2016 s'explique par la vente exceptionnelle de coupe de bois sur notre bois de Marsonnas en 2015 (50 k€).

Nous renforçons les lignes obligations et comptes rémunérés pour la sécurité, comme le montre la progression des revenus.

3 SYSTEME DE GOUVERNANCE

NOUS DECRIVONS ICI TOUTES LES STRUCTURES MENTIONNEES DANS NOS STATUTS DE L'UNION MUTUELLE DE REASSURANCE ET LES MECANISMES MIS EN PLACE POUR LA DIRECTION DE L'UNION.

3.1 LE SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTITE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1 PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Conformément à ses Statuts, l'**Union Mutuelle de Réassurance** est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de droit ès qualité, le Président en exercice de chaque mutuelle adhérente à l'Union. Ils sont remplacés dès qu'ils ne remplissent plus cette condition. Le Directeur Général de l'Union assiste aux séances du Conseil d'Administration et aux réunions de l'Assemblée Générale, mais avec une voix consultative uniquement. Il remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil. **Depuis fin 2016, le Directeur Général Adjoint, nouvellement recruté participe également aux Conseils avec voix consultative. Ceci permet d'assurer le principe des 4 Yeux de Solvabilité 2.**

Chaque année, à la première séance qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, à la majorité des suffrages, un Président et deux Vice-présidents constituant ainsi, avec le Directeur Général, le **Bureau de l'Union**. Le Président et les Vice-présidents peuvent toujours être réélus.

A noter que depuis les Fusions des mutuelles réalisées en 2014, il y a maintenant 4 Mutuelles dans le Groupement et donc 4 administrateurs. Avec l'entrée du Renom au 1^{er} Janvier 2017, nous serons 5 mutuelles donc 5 administrateurs.

Nous sommes en train de revoir nos **statuts de l'Union**. L'ACPR a validé la nouvelle version en fin d'année. Comme le prévoit ceux-ci, leur validation aura lieu lors de la prochaine AG de l'UMR c'est-à-dire le 21 Juin 2017.

De la même manière un projet de **règlement intérieur** a été validé par l'ACPR et sera aussi entériné lors de la même AG de 2017.

Nous avons ainsi pu en 2016, à la fois faire entériner et rentrer en vigueur le traité de réassurance interne après 9 mois de travail et entériner les Statuts de l'UMR et le règlement intérieur.

3.1.1.2 Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les besoins de la Gouvernance de l'Union, et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois en réunion de conseil et 1 fois en Assemblée Générale.

La durée moyenne des séances du Conseil d'Administration est de l'ordre de 4h, variable en fonction des sujets proposés à l'ordre du jour.

Assemblée Générale :

L'ordre du jour « standard » d'une Assemblée Générale Ordinaire s'articule principalement autour des points suivants :

- Formation du bureau de séance,
- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre de l'exercice N-1,
- Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes et rapports, et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat.

3.1.1.3 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple et par e-mail du Directeur Général de l'**Union Mutuelle de Réassurance**, 15 jours minimum avant la date du Conseil. Lors de l'envoi de la convocation, le Directeur Général transmet tout document additionnel nécessaire comme la plaquette des comptes par exemple avant le C.A. d'Arrêté des Comptes.

En passant de 8 à 4 administrateurs, la notion de bureau qui préparait en amont le CA n'apparaissait plus utile. Le Président et le Directeur déterminent dorénavant les sujets à présenter à l'ordre du jour du prochain Conseil en respectant le planning des exigences réglementaires.

L'Administrateur, qui ne peut se rendre disponible pour un Conseil d'Administration, en informe au préalable le Président, et propose de se faire représenter le cas échéant par un Administrateur de sa structure. Chaque Administrateur peut venir, s'il le souhaite avec un vice-président de sa mutuelle.

3.1.1.4 Information des Administrateurs

Les Administrateurs ont communication de tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à leur mission, soit préalablement aux séances, soit lors d'une présentation en séance par le Directeur Général et/ou les Administrateurs en charge d'un sujet précis, conformément à leur nomination au sein de commissions.

En prévision à la séance du Conseil d'Administration approuvant les comptes de l'exercice précédent, le Directeur Général adresse aux différents Administrateurs, une version synthétique du « **Bilan financier et annexes** ».

A chaque séance du Bureau du Conseil, le Directeur Général présente les indicateurs de fonctionnement et de résultats de la structure, en comparant l'accessibilité du budget préalablement établi et validé par le Conseil.

3.1.1.5 Tenue des réunions et Organisation des séances

Les réunions du Conseil d'Administration de l'Union Mutuelle de Réassurance se déroulent au Siège Social de l'Union. **Le nouveau règlement intérieur cité plus haut va préciser notamment les réunions et plus largement les grands principes des CA.**

3.1.1.6 Participation aux Assemblées Générales

Conformément aux Statuts de l'Union, les Assemblées Générales se tiennent en présence des Commissaires aux Comptes désignés, et des Présidents des Mutuelles Cédantes de l'Union avec la présence du Directeur Général.

3.1.1.7 Procès-verbaux des réunions

Les Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et signés par le Président et un administrateur. Ils sont ensuite envoyés par mail à tous les administrateurs en statut provisoire. Ils sont validés au plus tard lors du CA suivant. Chaque procès-verbal est retranscrit dans le registre coté et paraphé avec la signature du Président et du Directeur Général. Les copies des procès-verbaux sont signées par le Président et le Directeur Général. Tous les procès-verbaux sont adressés au Commissaire aux Comptes à chaque clôture d'exercice.

3.1.2 LE BUREAU :

Le bureau comporte tous les administrateurs de l'UMR depuis que le nombre de mutuelles est passé à 4.. Le Directeur rencontre aussi souvent que nécessaire le Président pour gérer les aspects importants entre deux C.A. Le Président communique avec son vice-président et les autres administrateurs autant que nécessaire entre deux CA.

3.1.3. COMITES ET COMMISSIONS EN PLACE :

En plus des séances du Conseil d'Administration, ce dernier a souhaité responsabiliser certains Administrateurs sur plusieurs dossiers et ce, en fonction de leurs connaissances reconnues dans un domaine particulier, au travers de l'existence et l'animation de Commissions spécifiques. Solvabilité 2 a aussi conforté à travers la création de fonction clés, du travail en comités pour proposer aux Conseils des décisions à valider.

Comme depuis deux ans, il ne reste que 4 administrateurs, ils sont tous conviés aux Commissions.

Il convient de noter que le Conseil reste seul juge des décisions à prendre...

Depuis cette année, et ceci a des fins pratiques, les commissions sont faites le matin en amont des conseils d'administration ce qui permet d'aborder les sujets de fond et de faire des propositions que le CA qui suit les entérine ou pas.

En 2014, dans le cadre de notre réponse au Programme de rétablissement de l'ACPR, nous avons aussi créé des comités qui mêlent à la fois des Présidents et des Directeurs afin de pouvoir aller plus profondément dans le contenu technique des dossiers.

Par conséquent, notre gouvernance est faite de commissions pour les Présidents et de comités qui contiennent à la fois des Présidents et Directeurs.

Ceci nous donne donc maintenant une liste de commissions et comités suivante :

A- Comité Réorganisation :

Le comité utile en 2014 pour le programme de rétablissement n'a plus lieu d'être puisque les autres comités et fonctions clés traitent chaque année de tous les besoins de l'entreprise.

B – Commission Immobiliers (ou Bâtiments)

Cette commission se réunit afin de procéder à la bonne gestion et au suivi du **Parc Immobilier, Forêts et Etang** de l'Union Mutuelle de Réassurance. Ses responsabilités s'articulent principalement autour des travaux d'entretien conséquents, d'embellissements, de valorisation du patrimoine, de demande de subvention et, éventuellement, d'achat et/ou vente de biens, une fois que le mandat du Conseil lui a été accordé. Cette commission se réunit sur demande en fonction de l'actualité.

Elle n'est composée que des administrateurs et du Directeur Général.

Elle se déroule parfois par téléphone lorsque des avis rapides sont nécessaires sur des propositions de vente de bien immobilier de l'Union.

En 2016, un bien a été vendu, rue du Cani et la quinquennale a été réalisée.

C – Commission Finances

Cette commission a pour responsabilités le suivi et l'arbitrage des placements financiers, des valeurs mobilières de l'Union Mutuelle de Réassurance. Tous les trimestres, cette commission se réunit parfois en présence de Conseillers financiers afin de procéder à d'éventuels arbitrages en fonction du comportement des marchés financiers, notamment sur le portefeuille de titres actions, et les disponibilités du compte courant. Il est à noter que depuis 2 ans nous faisons intervenir régulièrement un spécialiste financier (Bernard Josserand, CGP, de Couleur Patrimoine), non rattaché à une banque, pour à la fois faire une analyse de l'existant et en même temps, faire des propositions pour optimiser nos placements.

En 2016, nous avons résilié notre accord avec 360 Hixance inefficace et migré vers Montbleu Finance plus attractif pour notre mandat de gestion actions et fonds diversifiés en profil prudent. Nous avons aussi mis en place un intéressement pour les collaborateurs de l'Union via Bernard Josserand chez Eres Gestion.

D – Comité Informatique et actuariat

Ce comité a été revu en fin 2015 compte tenu de la création de la fonction-clé Actuariat. Le Directeur et son Adjoint rencontrent Actuelia Conseils 4 fois par an en plus des traitements classiques de reporting obligatoires. Chaque année, un rapport d'actuariat sera présenté lors du dernier Conseil.

Coté informatique, le Directeur et le Directeur d'Optim Assurance se rencontrent régulièrement pour des sessions de travail et de paramétrages relatifs à notre applicatif de gestion (Gigam).

Le DG participe également aux comités de pilotage organisés à Besançon par le Gigam (GIE Informatique pour plusieurs mutuelles régionales avec 4 réunions par an).

Depuis 2014 enfin, nous avons externalisé l'informatique chez un hébergeur (IPCOMM) avec salle blanche. Nous avons aussi revu les produits du particulier et des professionnels dans Gigam ainsi que les autorités de chaque utilisateur.

Afin d'assurer une compétence renforcée coté informatique et Gigam, une convention de service est en préparation par laquelle l'UMR bénéficie des compétences de Lionel Chassin d'Optim pour réaliser des travaux importants sous Gigam (création de nouveaux produits, changements comptables, terme de Janvier...)

Une réflexion entamée en 2016 sur l'opportunité de changer de système informatique métier a débuté et devra avancer en 2017.

E – Comité Gouvernance, Contrôle Interne et Audit interne

- La gouvernance :

Nous avons réalisé plusieurs réunions de travail et des Conseil d'administrations afin d'entériner et faire rentrer en vigueur le nouveau Traité de Réassurance interne.

Les Statuts de l'UMR et un règlement intérieur ont également été produits et rentreront en application en 2017.

- Le contrôle interne :

Le Directeur assisté d'un stagiaire de l'ISFA a continué à approfondir les risques potentiels avec la révision de la cartographie des risques bruts et nets ainsi que sur la formalisation des procédures pour avoir des outils de contrôle interne appropriés.

Des requêtes ont aussi été installées sur l'applicatif afin de suivre certaines valeurs (tant sur la souscription et les devis, que sur les sinistres et les contrats).

La fonction-clé conformité a été mise en place pour assurer la surveillance des activités. Un alternant a été budgété et voté pour 2017 (étudiant en Master2 à l'IAL de Lyon)

- L'Audit :

Depuis le 1^{er} septembre 2009, un Comité d'Audit a été constitué par le Conseil d'Administration de l'Union Mutuelle de Réassurance, Ce Comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

En 2015 ; nous avons créé la fonction Clé Audit. Des indicateurs de suivi ont été mis en place sur l'applicatif.

Nous avons également mis en place un format de reporting interne pour que chaque mutuelle et l'UMR puisse reporter leurs audits ensuite centralisés pour le groupement. Avec de nouvelles fiches déclaratives et un suivi des actions.

Ce comité rendra compte en fin d'année au Conseil d'Administration ou au Conseil de surveillance, de l'exercice de ses missions, et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

En 2016, 3 audits sinistres ont été réalisés donnant lieu à des comptes rendus circularisés à l'Union et aux mutuelles.

Un suivi aussi des stocks de vieux sinistres a été réalisé permettant d'ailleurs de générer d'importants bonis....

En 2017, nous préparons le vote en CA afin qu'un administrateur soit nommé en charge de la fonction clé qui ne peut rester chez Le DG qui assume les 3 autres fonctions-clés.

F- Comité Souscription

Ce comité créé en 2014 a pour but d'analyser les produits existants et les CG associées et développer des produits nouveaux répondant aux attentes des sociétaires.

Le travail est tellement vaste aussi bien sur le marché des particuliers, des commerçants, du monde agricole, que ce comité se réunit chaque mois.

Il est aussi en charge des refontes de contrats anciens.

Il réfléchit aux problématiques de mise en place des audits souscription, du cadrage des tarifications de gros risques (ex risques immeuble), de la gestion des risques via courtiers.

Il améliore les méthodes de tarification et autorisations de souscription à travers l'outil informatique Gigam.

Il travaille à l'élaboration d'un guide de souscription pour l'ensemble des produits proposés.

En 2016 nous avons finalisé les produits du professionnel pour les Artisans / commerçants (risques pros) :

- Refonte des CG
- Des CP
- Adaptation sous l'appliquatif Gigam du produit Pro en automatique et du produit Pro avec calcul du tarif en manuel (risques spécifiques)

G- Comité Sinistres

Nous avons en 2016 procédé à la délégation des sinistres pour 3 mutuelles et rédigé les méthodes de gestion des sinistres.

Un bordereau de prix a été effectué et 3 entreprises partenaires ont été labellisées afin d'apporter un meilleur service et un rapport qualité prix comme ont mis en place les grosses compagnies.

Nous allons réunir en 2017 les directeurs pour travailler sur les modalités de paiements des sinistres et notamment les applications principales de vétusté, franchises, règles proportionnelles, ...

L'arrivée du nouveau directeur général adjoint, venant du monde de l'expertise va nous permettre de diffuser et faire respecter une même vision des procédures à utiliser dans l'ensemble du Groupement.

H- Comité Ressources humaines et amélioration continue

Ce comité a pour but de coordonner les aspects légaux et réglementaires ainsi que la gestion des ressources humaines et notamment la formation et l'évaluation du personnel. Dans un contexte d'adaptation permanente, il est important de faire un suivi des rôles et des personnes qui constituent notre force vive.

A côté de la partie RH, le comité se chargera également de la coordination des aspects Qualité comme la gestion des réclamations, l'organigramme et les normes qualité.

En 2016, il n'y a pas eu de gros sujets RH nécessitant une réunion spécifique. Nous avons donc gérés les RH comme point dans les réunions du Conseil d'Administration pour et nous avons :

- **Recruté un Directeur Général Adjoint (principe des 4 yeux)**
- **Mis en place un programme d'Intéressement du personnel**
- **Transitionné le départ en retraite de la comptable de l'UMR.**

I-Comité Frais Généraux

Le Directeur Général s'est occupé en 2016 de la gestion budgétaire. Il prépare avec le cabinet comptable Caelis un projet de budget mensualisé et non plus basé sur les décaissements dont une grande partie des dépenses s'effectue en fin d'année et ne permet pas d'avoir une vision budgétaire.

3.1.3 DELEGATION DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux Statuts de l'Union Mutuelle de Réassurance, le Directeur Général a une délégation technique et de gestion de la structure. Il doit rendre compte des indicateurs de fonctionnement et de résultats au Conseil d'Administration. Il intervient dans la consolidation des comptes, dans l'actuariat, dans l'élaboration des budgets et l'indemnisation des sinistres, et sur tout acte nécessaire à la bonne gestion de la structure. Il a délégation de signature financière. Le Président conserve la délégation de signature sociale.

Dans le contexte de Programme de rétablissement, le Directeur Général a aussi un rôle de chef d'équipe et de coordination à travers les comités pour agir transversalement sur tous les sujets qui ont un impact sur le dynamisme du groupe (développement commercial, plan marketing, stratégie, gestion des coûts...)

3.1.4 ORGANISATION DU GROUPEMENT

Comme indiqué précédemment, l'Union Mutuelle de Réassurance, dont le Siège est à Neuville les Dames (01400), est le réassureur à 100 % de ses Mutuelles cédantes. A ce titre, un Traité de réassurance interne est signé entre chacune des Mutuelles et l'Union, étant précisé que les agréments sont détenus exclusivement par cette dernière.

Le nouveau Traité de réassurance interne a été mis en œuvre en 2016 après validation par l'ACPR.

3.1.4.1 Organisation de l'Union

Compte tenu de son faible effectif, l'Union est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction Générale
- Un Service Comptabilité Générale / Administratif
- Un Service Sinistres

L'activité Production/Souscription des Contrats est assumée par les Mutuelles cédantes. Le Directeur Général et maintenant aussi son adjoint sont quand même sollicités sur les tarifications de gros dossiers et sur ceux qui approchent les limites en réassurance

La production des bulletins de salaire des salariés est réalisée en externe.

3.1.4.2 Organisation des Mutuelles

Compte tenu du faible effectif pour certaines, chaque mutuelle est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction de structure ayant son propre Conseil d'Administration
- Un Service Comptabilité / Administratif
- Un Service Production / Souscription et gestion des petits sinistres.

Conformément, au Traité de réassurance interne de chaque mutuelle, une instruction de délégation de gestion « limitée » des sinistres est accordée, sous contrôle permanent du Service Sinistres de l'Union Mutuelle de Réassurance qui conserve le pouvoir de contrôle.

Un processus de délégation de gestion est mis en place pour les dossiers à faible enjeu en fonction des garanties mises en jeu.

La production des bulletins de salaire des salariés est réalisée en externe.

3.1.4.3 Organisation de la filiale S.A.R.L. Dombes Bresse Courtage

Cette filiale « captive », dont l'activité est axée sur le courtage en assurances, a été créée afin de proposer au Sociétariat de chaque mutuelle, des produits et placements de risques pour lesquels le Groupement n'aurait pas d'agrément.

Celle-ci permet également d'apporter un service complet aux sociétaires et de les fidéliser par un taux d'équipement maximum.

Cette structure est administrée par deux cogérants non-salariés et un Conseil de gérance qui se réunit aussi souvent que nécessaire en fonction de l'actualité. Une fréquence minimale de réunions trimestrielles est prévue. Chaque actionnaire fait partie intégrante du Groupement Union Mutuelle de Réassurance.

3.1.4.4 Corps de procédures internes

Pendant longtemps, le modèle de fonctionnement du Groupement reposait sur des « manières de faire » non formalisées par des procédures écrites, hormis le recueil d'instructions techniques pour la souscription des risques. Dans un souci de recherche de cohérence de fonctionnement et de mise en place de directives connues et reconnues par l'ensemble des opérationnels, la Direction générale de l'Union s'est fixée comme objectif à terme, de constituer un corps de procédures garantissant ainsi, à la fois une homogénéité des processus, un savoir-faire collectif, une traçabilité de l'information, et la consolidation d'un Processus d'amélioration continue de la performance.

Les contrôles internes de conformité se focalisent essentiellement sur la mise en œuvre effective de « ce que l'on dit faire » et « ce qui est fait réellement », afin de détecter par des audits de contrôle, les anomalies de fonctionnement risquant de rendre vulnérable nos entités.

En 2015/2016, outre l'ORSA, le narratif, les politiques écrites ont été commencées et permettent la rédaction des procédures essentielles.

Pour 2017, un alternant a été budgété afin d'accélérer la mise en place des éléments essentiels de la fonction-clé Conformité.

3.2 L'ENTREE EN VIGUEUR DE SOLVABILITE 2 ET SES IMPACTS SUR LA GOUVERNANCE ET DE NOTRE ORGANISATION.

- Organisation

Aujourd'hui, le volet solvabilité 2 est traité par le Directeur Général, son adjoint et avec un actuaire extérieur (ACTUELIA Conseils). Il est très clair que cette solution n'est pas optimale, mais notre structure de frais généraux comparée à notre C.A, ne permet pas de recruter un actuaire en interne.

- Principe des 4 yeux

Un Directeur Général Adjoint vient d'être recruté en 2016 pour seconder le Directeur Général. Compte tenu de l'importance des décisions prises à l'UMR et de notre petite taille, nous avons jugé nécessaire

de renforcer la compétence interne et faciliter ainsi la prise de décision et sécuriser au mieux l'indisponibilité éventuelle du DG.

Il a 3 missions principales :

- Effectuer les missions d'expertises sinistres qui étaient auparavant sous traitées à des experts externes et réduire ainsi le coût de traitement des dossiers sinistres (et en même temps alimenter les mutuelles en remarques sur la souscription des contrats (cas de non-conformité, sous tarification, risques aggravés...). Selon la typologie des dossiers et la zone géographique, on évalue à la moitié des expertises, la capacité de prise en charge des expertises en interne donc une économie associée approximativement de 50% des frais d'expertise
- Monter en compétences la gestion des sinistres et écrire les procédures, continuer à labelliser des entreprises de réparation, adapter les bordereaux de prix...
- Seconder le DG dans tous les aspects transversaux : RH, Organisation, actuariat, réassurance et courtage, informatique. Un programme de formation est en cours notamment sur Solvabilité2 et la Réassurance.

Lionel CHASSIN, directeur d'OPTIM'ASSURANCES, assumait temporairement le rôle du principe des 4 yeux. Il était à la disposition de l'UMR pendant quelques jours par mois.

- **Fit and proper**

Nous n'avons pas encore à ce jour rédigé une procédure claire pour l'honorabilité des dirigeants. Nous devons en 2017 nous en charger et notamment préparer les Présidents de Mutuelles à ces nouvelles recommandations.

Nous avons par contre commencé un programme de formation comme suit :

- Un parcours de formation pour un nouvel administrateur pour faciliter l'intégration et lui expliciter les obligations légales et prudentielles
 - Comprendre la comptabilité d'assurance
 - Connaitre le rôle des administrateurs
 - Apprécier la solvabilité
 - Apprendre la gestion financière
- Un parcours d'administrateur en cours de mandat sur plusieurs années pour des sujets d'actualité et des approfondissements selon le besoin
 - La gouvernance
 - Solvabilité et l'ORSA
 - Les approfondissements selon les lacunes de chacun
- Une formation pour les membres du Comité d'Audit

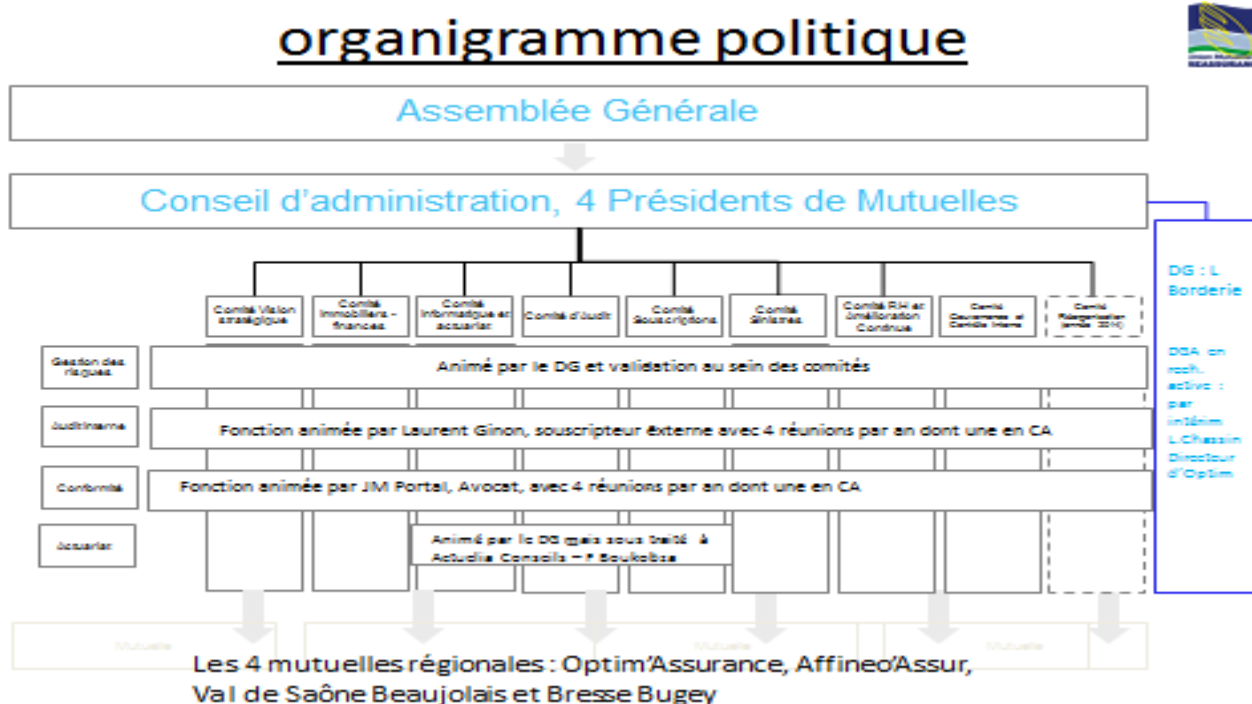
La formation des administrateurs organisée par l'UMR et animée par FORSIDES, dans le cadre du partenariat mis en place avec ROAM, sur trois années.

Nous envisageons également d'incorporer à terme dans notre gouvernance des personnes extérieures qui pourraient renforcer notre conseil d'administration et pourraient devenir directeurs de certains comités avec leur expérience acquise dans leur activité professionnelle notamment sur le contrôle interne, l'audit...

- LES FONCTIONS CLES

Les 4 fonctions-clés ont été déclarées à l'ACPR à fin 2015 comme prévu par Solvabilité 2. Le Directeur Général occupait le management des 4 fonctions.

Comme il est interdit au DG d'occuper la fonction Audit interne, nous préparons pour 2017 la transition de la fonction audit à un administrateur qui animera le comité Audit. Le principe de l'organisation des fonctions clés à l'UMR est que le DG ne prenne jamais de décision seul mais toujours dans le cadre d'une réunion ou tous les administrateurs sont conviés, et pour les fonctions nécessitant un savoir technique, l'intégration dans les réunions d'un professionnel extérieur à notre groupement.



- Fonction clé : Gestion des risques
 - Clairement, l'UMR était très exposée sur les risques. Nous avons donc élaboré une cartographie des risques et nous avons identifié les aspects clés à améliorer. Une partie a déjà été réalisée. Il reste encore beaucoup de travail.
 - Le suivi du système de gestion des risques ainsi que le suivi du profil de risque se fait actuellement par le DG, en liaison avec le DGA et l'utilisation de la cartographie des risques qui a permis d'accélérer les améliorations notamment pour les risques dont les appétences étaient considérées comme critiques pour la société.
 - La souscription a été clairement améliorée. Les réassureurs sont partie prenante dans la réalisation des affaires non standards.
 - La cartographie est revue chaque année.
- Fonction clé : vérification de la conformité
 - Nous manquons de nombreuses procédures formalisées. Nous avons débuté par la refonte de nos produits en 2014 avec le particulier (70% de notre activité avec refonte des CG, du tarifateur et guide de souscription). Une Faq a aussi été constituée.
 - Nous avons ainsi lancé un produit MRH Excellence V3
 - Un produit Propriétaire Non Occupant V3

- Un produit Multi bâtiments divers V3 (destiné aux anciennes fermes, souvent en pisé, avec nombreuses dépendances)
- Un produit Risque spécifique Immeuble (car le précédent était sous tarifé)
- Nous avons en 2015 / 16 retravaillé les produits professionnels à destination des artisans commerçants, révision du tarificateur, révision des conditions particuliers qui découlent de l'applicatif de gestion et révision des CG. Ceci tant pour le produit en version « manuelle » que pour le produit en automatique.
- L'arrivée du DGA permet de retravailler et préciser les procédures sinistres et la réalisation de l'ORSA permettra de mieux appréhender toutes les tâches à accomplir dans ce domaine.
Egalement la mise en place d'un plan de conformité permettra de dégager les responsabilités, les compétences et les obligations du reporting à la personne en charge de la vérification de la conformité, et elle permettra d'évaluer les mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité.

En 2015, nous avons créé la fonction conformité et nous avons nommé un avocat, Me Portal qui a participé à cette fonction clé à forte composante juridique. Nous avons déterminé nos axes de travail principaux et fixé 3 réunions sur 2016. A l'ordre du jour, le Traité de Réassurance interne, les Statuts de l'UMR et le Règlement intérieur.

LE DG participe dans le cadre du Groupe Petites Mutuelles de Roam à un partage entre petites mutuelles sur plusieurs sujets de la conformité.

Enfin, la décision est prise de prendre un alternant en 2017/2018 pour accélérer la mise en place de tous les sujets de conformité.

○ Fonction clé actuariat

- Comme expliqué précédemment, nous externalisons cette activité tout en veillant à ce que le DG soit très impliqué dans le contenu. Il rencontre et échange très régulièrement avec Actuelia.

Le DG supervise le calcul des provisions techniques avec le cabinet de conseil ACTUELIA, il garantit les hypothèses ainsi que la qualité des données. Et il donne son avis sur la politique globale de souscription dans les différentes mutuelles (pour les dispositions prises en matière de réassurance, c'est lui qui signe les traités avec les grands groupes).
Le DG suit particulièrement en interne :

- Les nouveaux produits : garantie par garantie, regarder l'historique des produits actuels : évolution du tarif et évaluation du S/P par produits, ainsi que de vérifier la rentabilité des nouveaux produits
- Le tarificateur pour produits existants permet de vérifier si les produits dits anciens sont rentables en regardant garantie par garantie
- La mise en place d'un fichier de pré-renouvellement à l'attention des directeurs de mutuelles est basé sur la sinistralité contrat par contrat ainsi que sur la concurrence et qui permettra dès 2016 d'avoir un terme annuel différencié selon les sociétaires et responsabilisant.
- La marge de solvabilité (AMCR) est évaluée en temps réel avec une valorisation régulière des actifs de l'Union.
- Les triangles de liquidations, les dossiers graves (>100 k€), sont suivis de même que les S/P statistiquement, les boni/mali sur les exercices antérieurs, les coûts moyens par dossiers. Il vérifie également la tendance des coûts, les experts en fonction du nombre de dossiers, les délais de traitement et les coûts moyens. Il crée un réseau d'entreprises labellisées avec des barèmes en plâtrerie peinture, plomberie, vitrerie...

- La table des clauses manuelles permettant de décrire en texte libre le bien assuré dans les Conditions Particulières (clause 9000) qui représente un risque important pouvant déroger aux Conditions Générales est scrutée périodiquement afin de détecter les clauses à risque et en vérifiant que, toute garantie supplémentaire fasse l'objet d'un accroissement de la prime facturée

En 2015, nous avons créé la fonction clé Actuariat. Frank Boukobza (Actuelia Conseils) est membre participant aux réunions physiques ou téléphoniques. Il réalise avec le DG, le rapport actuariel pour le dernier CA de l'UMR de l'année.

Outre Actuelia Conseils, le DG a pris un courtier en réassurance, L2C dont le gérant est actuaire et approfondit avec un outil de CRM (Qlikview) l'adéquation des cotisations et sinistralités par rapport aux traités et assiste également le DG dans des analyses ad hoc notamment dans le cadre de réalisation de budget / d'arrêtés des comptes ou des calculs du traités de assurance interne et de calcul du compte de résultat de chaque mutuelle pour déterminer le taux de conservation de chaque mutuelle en net de réassurance. Il prépare également 2 ou 3 fois par an des tableaux de bords de la souscription et sa sinistralité (par mutuelle, par produit, ...).

- Fonction clé Audit interne : des audits sont réalisés chaque année depuis 2014 sur :
 - La gestion des sinistres
 - la souscription des mutuelles réalisée
 - la gestion des impayés
 - Il nous faut encore renforcer les procédures de contrôles

Comme indiqué précédemment, nous nommerons en 2017 un administrateur qui coordonnera la fonction audit au sein du comité Audit interne.

- Les Politiques écrites

Le DG progresse dans la rédaction des politiques écrites obligatoires.

Ainsi, il s'est focalisé en premier lieu sur :

- Gestion des Risques
- Contrôle Interne
- Audit Interne-
- **Plan de continuité d'activité**
- Compétences et Honorabilité
- La sous-traitance.

3.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Les principaux éléments de la stratégie de gestion des risques et la gouvernance associée

Pilotage des Risques par l'UMR et appétence aux risques de notre gouvernance :

Nous sommes une petite structure qui par définition n'a pas la volonté de prendre des risques. Nous opérons depuis 1944 sur ces principes. Les membres du Conseil d'Administration de l'UMR ont une grande conscience de leur responsabilité vis-à-vis d'un sociétariat fidèle, qui croit en nous et qui compte sur notre image de réactivité, compréhension et traitement sur mesures de leur dossier. Nous n'avons pas le droit de risquer la perte de l'agrément par des investissements à risques ou des souscriptions trop lourdes.

D'ailleurs, nous n'en avons pas les marges financières suffisantes et notre réassurance est liée à des mécanismes de réassurances externes avec des limites de souscription très pointues par risque, par plein de souscription, par nombre d'habitant pour les communes...

Le DG travaille toujours très proche des réassureurs pour partager les affaires nouvelles lorsque celles-ci présentent des aspects rares ou potentiellement avec aggravation / spécificité difficile à évaluer...

De la même manière, nos investissements ont toujours été en grande majorité dans de l'immobilier et des placements sans risque et avec un profil de risque très prudent.

3.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISE EN PLACE AU SEIN DE L'UNION MUTUELLE DE REASSURANCE

L'Union Mutuelle de Réassurance définit le système de Contrôle Interne comme l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent notamment :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Tout contrôle interne réalisé doit permettre d'obtenir un niveau de confiance proche de l'excellence après avoir recueilli et corrigé les anomalies détectées.

Le système mis en place doit s'identifier à un processus d'amélioration continue de la traçabilité et de la performance.

3.3.1 LES PRINCIPES

Le Directeur Général de l'Union, de par son expérience, accorde une importance toute particulière à la maîtrise et au contrôle des risques.

Les fonctions de contrôle sont organisées autour de trois principes : Prévention, Indépendance et Responsabilités. Actuellement, l'UMR est organisée autour d'un Groupement de Mutuelles, qu'elle réassure à 100% conformément aux Traités de réassurance signés avec ses cédantes. Seule, l'Union possède les agréments nécessaires à l'exercice de l'assurance sur les branches confiées.

L'outil informatique Gigam et des procédures écrites doivent permettre d'approfondir les **trois principes évoqués** :

- **La Prévention** : ce principe sera mis en œuvre au travers de la généralisation des contrôles le plus en amont possible de l'acte de gestion et de développement d'une organisation qualité tournée vers le sociétaire.
- **L'Indépendance** : L'audit interne sera pris en charge par une personne totalement indépendante des activités auditées.
- **La Responsabilité** : La responsabilité des différents intervenants sera clairement définie, tant au niveau des opérations de gestions que des contrôles internes, afin d'apporter une couverture exhaustive des risques et un niveau de sécurisation élevé.

3.3.2 ORGANISATION GENERALE DU CONTROLE INTERNE

L'organisation des contrôles s'établit sur l'ensemble des fonctions opérationnelles du Groupement, à savoir :

- Les responsabilités de la Direction / Gouvernance
- La surveillance de la souscription
- La gestion des sinistres complexes et la surveillance des dossiers de fréquence
- Les ressources humaines
- La réassurance externe
- Les outils informatiques
- La comptabilité, finance, les achats
- La maîtrise des processus
- Les actions correctives et préventives
- La formation
- La surveillance des activités sous traitées (devis, contrats, facturation, encaissement, impayés, déclaration de sinistres, comptabilité, courtage et actuariat,...)
- Les techniques statistiques / reporting
- La fraude et Conformité (notamment mise en place de Solvabilité II)

L'organisation des contrôles se répartit entre **différents niveaux** :

- **Contrôle de 1^{er} niveau** intégré aux processus opérationnels. Chaque Directeur de Mutuelle procède à un audit interne au sein de sa structure avec fourniture de compte rendu au Directeur Général de l'Union.
- **Contrôle de 2^{ème} niveau** réalisé sous la forme d'un audit au niveau de l'Union comme au niveau de tout ou partie des mutuelles, soit sur dossier, soit en face à face.
- **Contrôle de 3^{ème} niveau** réalisé par un contrôle indépendant comme par exemple un audit externe par le Commissaire aux comptes ou un auditeur souscription ou indemnisation.

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par chaque Mutuelle et sont intégrés à tous les stades des processus, de la conception des produits jusqu'à la réalisation des prestations, en passant par la souscription et la gestion administrative des sociétaires.

Les Mutuelles pratiquent **l'autocontrôle** pour l'ensemble de leurs activités. Ce contrôle s'appuie sur :

- la connaissance qu'ils ont de leurs procédures
- l'évaluation périodique des compétences par la hiérarchie
- la formation continue programmée tous les ans
- les audits internes qui vérifient le respect des procédures et la réalité de la recherche de l'amélioration continue.

Ces contrôles croisés participent notamment à la détection des éventuelles fraudes de gestion ou de comptabilisation et non-respect des obligations.

Un tableur a été mis en 2015 sur le réseau afin que chaque directeur puisse renseigner les audits effectués et les consolider au niveau du Groupement. Une fiche descriptive permet d'identifier les problématiques relevées et d'en effectuer le suivi.

Les contrôles de 2^{ème} niveau sont pris en charge par le Directeur Général de l'Union pour une approche plus globale du Groupe, notamment sur l'exposition au risque en tant que réassureur à 100 % de ses cédantes.

Ces contrôles portent principalement sur le respect du processus de souscription au processus du service après-vente de l'Union en intégrant la comptabilité générale. Les contrôles seront renforcés coté sinistres pour vérifier la bonne application de la délégation.

Les contrôles de 3^{ème} niveau sont pris en charge par un auditeur externe.

Parmi les auditeurs qui sont déjà intervenus :

- Audit Sinistres, Michel Jacinto, Monique Dussud Experts IRD (AirExpert)
- Audit Souscription & méthodes : Lionel Laurent, L2C
- Audit Comptables : Mazars, le Commissaire aux comptes lors de l'arrêté des comptes ou via des missions spécifiques, G Joly, Caelis, cabinet comptable

3.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

Un Comité a été mis en place et renforcé en 2015 par la création de la fonction clé Audit.

Ce comité définit le budget annuel des audits car nous utilisons des consultants externes comme expliqué dans la section contrôle interne.

En 2016, nous avons audité 3 mutuelles sur la gestion des sinistres délégués. Chaque audit a donné lieu à une restitution écrite.

A côté de ces audits physiques, nous avons aussi mis en place sur l'applicatif métier des programmes pour détecter :

- Audit de la souscription :
 - o Souscription hors région
 - o Détection de mots clés sur les clauses libres (clause 9000) notamment pour les LCI ou « dérogations aux CG »
 - o Contrôle des aménagements tarifaires par les mutuelles
 - o Risques pros et communes: peu de cas mais besoin de procédure et contrôle
 - o Détection des primes de plus de 1000€ en affaires nouvelles
- **Adoption d'un nouveau traité de réassurance interne en 2016**
- **Finalisation des Statuts de l'UMR et le règlement intérieur qui entreront en application à l'AG de 2017.**

3.6 FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle (art. 48 de la directive) est en charge de vérifier la qualité et la suffisance des provisions techniques de la mutuelle selon 2 axes :

- Auditer les provisions techniques Solvabilité 2 (Best Estimate et calcul de la marge de risque), sur la base des calculs effectués par la Mutuelle et ses données :
- Vérifier la suffisance des provisions techniques

La fonction actuarielle devra également émettre un rapport portant sur :

- les travaux réalisés concernant l'appréciation de la suffisance et la qualité des provisions techniques,
- l'avis relatif à la politique de souscription,
- l'avis relatif à la politique de réassurance.

Le calcul des provisions techniques (Solvabilité II) est jugé fiable et adéquat avec la réglementation en vigueur. La méthodologie employée est en effet adaptée avec l'activité de la mutuelle et est réalisée avec les outils informatiques suffisants. Les analyses menées pour étudier la suffisance et de la volatilité des

provisions n'indiquent pas d'inquiétude significative. Cependant, la Fonction Actuarielle note un certain nombre de points d'amélioration qu'il convient de traiter à l'avenir :

- Vérifier que l'intégralité des frais d'administration, de gestion des placements, d'acquisition est prise en compte dans l'évaluation du BE total ;
- Vérifier que l'intégralité du BE de primes est prise en compte dans l'évaluation du BE total ;
- Revoir la méthode de calcul du BE de primes pour éviter un double comptage des frais d'acquisition ;
- Appliquer la méthode Chain Ladder sur le triangle de charges afin d'éviter la volatilité élevée des coefficients de développement.
- Affiner le calcul de la Marge de Risque et vérifier que la méthode actuellement utilisée est la plus prudente.

LA FONCTION ACTUARIELLE CONSIDERE QUE LES DISPOSITIONS PRISES EN MATIERE DE REASSURANCE ACTUELLE DE L'UMR APPARAISSENT GLOBALEMENT ADEQUATES ET COHERENTES AVEC LES BESOINS DE L'ACTIVITE DE LA MUTUELLE AINSI QUE SA POLITIQUE DE SOUSCRIPTION ET LES RISQUES ACCEPTES.

3.7 SOUS-TRAITANCE

Actuellement, nous avons pour beaucoup de sous-traitants, des solutions alternatives faciles à mettre en place puisque nous avons diversifié souvent nos moyens.

Il existe **quelques sous-traitants** pour lesquels un remplacement serait plus délicat.

- La société d'actuariat ACTUELIA Conseil assure toute notre activité Actuariat / reporting Solvabilité 2. Rien d'impossible à remplacer mais un aléa prendrait plusieurs mois à recadrer.

Même si nous avons maintenant un outil Qlikview qui faciliterait la reprise par un autre cabinet d'actuariat.

- La Société IPCOMM qui héberge nos données. Ce n'est jamais facile et rapide de migrer les serveurs virtuels vers une autre solution. Un plan spécifique de « recovery » a été réalisé.

Le DG a sélectionné des sociétés fournisseurs et travaille avec eux en confiance et en véritable partenariat gagnant-gagnant. Ces partenaires sont là depuis un certain temps et le DG est suffisamment proche d'eux pour pouvoir prévoir en amont un changement à venir.

De plus, depuis 2014, la structuration des opérations fait en sorte que beaucoup d'activités sont en partie partagées et donc connues et font aussi l'objet d'informatisation entre : LE GIE Informatique, Actuelia pour le travail actuariel reporting, L2C pour la réassurance et le reporting Qlikview et maintenant Caelis pour la comptabilité générale.

4 PROFIL DE RISQUE

4.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La cartographie des risques

Revue chaque année des risques et voici les principaux domaines en cours d'améliorations :

Le risque de souscription est clairement le risque le plus important pour l'UMR avec :

- La souscription de risques moins rentables (dont le courtage, ...)
- La souscription de contrats hors zone et moins surveillés (pas de visite de risque)
- L'outil informatique GIGAM pas toujours adapté
- Des erreurs de déclaration des sociétaires
- Non-respect des règles de souscription des traités de réassurance externe
- Un portefeuille qui dériverait ou le risque particulier MRH diminuerait progressivement au profit d'autres risques déséquilibrant le bon S/P

D'où les nouvelles Conditions Générales et le guide de souscription. Une FAQ souscription existe aussi et une FAQ sinistre est en préparation.

D'où la revue des tarifs de la composition produit sous l'applicatif GIGAM. Le Particulier a été fait en 2014. En 2015, les produits du marché des Professionnels (artisans/commerçants).

D'où également une nouvelle structure de réassurance avec un accroissement de la part cédée pour minorer nos risques.

Nous avons aussi modifié la façon dont **le risque agricole** est souscrit. En effet, avant la prime était calculée sous un format papier et les calculs se faisaient à la main puis reportés dans l'outil informatique GIGAM ; maintenant les calculs ont été informatisés sur Excel pour éviter les erreurs notamment dans le montant payé par l'assuré mais également dans le montant des taxes collectées.

L'UMR s'est également penchée depuis 2015 sur :

- le calcul des primes pour les anciens produits, pour voir si ceux-ci sont adaptés. Les S/P de chaque garantie pour chaque produit sont dorénavant calculés, ce qui permet d'avoir un suivi de la bonne ou mauvaise tarification.
- les effets de l'effort mutualiste (réduction de 24,13% pour le sociétaire), les aménagements tarifaires ainsi que les commissions de courtage qui peuvent représenter une perte pour les mutuelles.
- le contenu des clauses 9000 (clause manuelle figurant sur les Conditions Particulières) qui peuvent lui porter préjudice lors des futurs sinistres et notamment vérifier s'il y a des garanties supplémentaires ajoutées sans primes additionnelles. En effet, il est apparu dans certaines clauses 9000 des dérogations aux conditions générales pouvant pénaliser l'Union.
- enfin, nous avons fait pour la première fois pour le terme de Janvier 2016, une augmentation basée sur le S/P et la fréquence de nos sociétaires pour responsabiliser tout le monde. Ceci permettra chaque année de redresser la rentabilité des contrats très sinistrés. Un travail est également fait pour placer des franchises là où le contrat sans franchise a été la règle pendant longtemps.

4.2 Risques de Sinistralité :

Comme notre sociétariat se situe essentiellement dans l'Ain, nous courons des risques de sinistres majeurs locaux, d'où une réassurance très protectrice et renforcée en 2015.

La qualité de la gestion des sinistres doit être rigoureuse, d'où le recrutement d'un Directeur Technique pour assister le DG, et d'où aussi la délégation des dossiers de fréquence, à moindre enjeu aux mutuelles pour pouvoir mieux traiter les stocks de dossiers et les dossiers à forts enjeux.

Un Directeur Technique permet également de suivre les délais de gestion, les honoraires, les coûts moyens des dossiers....

La procédure de gestion des sinistres a été mise à jour en 2015 pour intégrer la procédure de délégation des sinistres en mutuelles. En effet, les sinistres dont la réclamation est inférieure à 1600€ HT et sans recours sont traités en mutuelles et font l'objet d'un audit annuel. Pour faciliter l'audit et la bonne tenue des dossiers, une fiche de traçabilité a été mise en place pour permettre de savoir quels documents ont été demandés aux sociétaires et lesquels ont bien été reçus.

En ce qui concerne l'UMR, c'est dans les erreurs de gestion de la sinistralité qu'il y a les plus gros risques : payer alors que la garantie n'est pas acquise (ce qui se passe parfois lorsque le sociétaire est un vieux sociétaire et alors on lui fait une remise commerciale), trop payer, oublier de faire un recours contre un tiers, payer un mauvais taux de taxes, perdre un dossier par erreur de gestion ou de suivi ...

Pour remédier à ces risques, un certain nombre d'actions ont été entreprises :

- Le directeur adjoint revoit les dossiers avant signature des règlements
- Les petits dossiers sont mis en délégation ce qui permet de se concentrer sur les dossiers importants
- Deux fois par an (été et fin d'année, les dossiers anciens sont revus pour valider le provisionnement et éviter les dossiers dormants oubliés).
- Les experts du marché sont mis à contribution pour nous aider à réfléchir sur nos processus, nos dossiers, nos CG....
- Un fichier des recours a été mis en place pour faire le suivi
- L'UMR a bâti un reporting sinistre qui n'existait pas :
 - o suivi du nombre de sinistres par mutuelles, par type de sinistres (vol, dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile),
 - o suivi des coûts moyens par gros cabinets d'expertise,
 - o suivi des coûts moyens par type de sinistres ayant des règlements faibles (<10000€)
- Le guide sinistre a été revu
- Une procédure de délégation a été mise en place avec la fiche de suivi.
- Les audits sont systématisés
- La Procédure des gestes mutualistes établie fin 2014 porte ses fruits. Moins de demandes et une traçabilité des cas qui nécessitent maintenant le vote en CA de la Mutuelle et la participation financière pour moitié de l'UMR et pour moitié par la Mutuelle. Le nouveau traité lancé en 2016 de toute façon conduit à limiter la participation de l'Union à ces gestes.
- Tout dossier sinistre sur lequel l'expert ou l'UMR trouve une inadéquation contractuelle fait l'objet d'un courrier à la mutuelle pour sensibilisation et adaptation du contrat.
- Les refontes en cours progressent et diminuent par ricochet les cas atypiques sur des vieux contrats où la gestion de sinistre peut être compliquée.

4.3 Autres risques :

Risques financiers :

Depuis 2014, nous avons mis en place des actions afin de limiter notre exposition aux risques financiers. Nous avons pris un conseil (Couleur Patrimoine) pour nous aider à dessiner notre portefeuille idéal et nous conseiller sur les placements en cours.

Nous avons vendu notre portefeuille d'actions souscrit en direct, et avons diversifié nos banques.

Groupama Banque, devenue Orange Bank nous accompagne contrairement au passé où nous avions tous nos avoirs à la Banque Populaire avec un taux de compte rémunéré très performant (1% en cette période de taux court bas).

Chaque trimestre, nous recevons des résultats sur nos placements au profil prudent.

Coté Immobilier, nous procédons à quelques ventes pour ces placements souvent peu rémunérateurs et loin des villes dynamiques et cherchons des locataires dès que les vacances sont annoncées.

Les risques sont donc sous contrôle et même en cas de phénomène grave qui affecterait la France, nous n'anticipons pas de catastrophes pour l'UMR, juste une baisse conjoncturelle des rendements.

Le handicap principal que nous observons comme tout le monde est la baisse des taux d'intérêts sur les placements de trésorerie (comptes livrets institutionnels, comptes à terme...).

Ceci nous limitera toujours dans les espérances de rendements.

Il faut comme en 2015 et 2016 arriver à générer des bénéfices sur notre activité technique car le non technique deviendra de plus en plus faiblement rémunérateur. En 2016, le solde produit de placement – charges de placements est de 90 k€ seulement.

RISQUE DE CREDIT :

L'UMR n'a pas vraiment de risque de crédit au vu de notre activité et de notre sociétariat local et fidèle. Nous surveillons néanmoins les grands équilibres pour les mutuelles.

RISQUE DE LIQUIDITE :

Très limité pour l'UMR car le DG fait en sorte de conserver un volant de fonds suffisants sur des livrets / comptes rémunérés.

De plus, nos sinistres sont en général de montants modérés et nous sommes fortement réassurés.

Les placements à moyen terme ne ferment pas la porte à des retraits pour la plupart sans frais.

Seul l'immobilier est clairement lent à écouler. C'est pour cela que nous commençons à mettre en vente certains lieux comme le siège de l'Union.

Nos placements sont maintenant souscrits auprès de plusieurs institutions financières donc le risque de problème avec toutes les banques est de fait très dilué.

Risque d'inflation :

Le risque d'inflation peut exister un jour mais la France et l'Europe sont plutôt sur des périodes de faible inflation.

Le travail entrepris sur les entreprises labellisées et les barèmes devrait même nous permettre de stabiliser les coûts.

Les risques opérationnels :

Ils ont été traités en souscription et en sinistres essentiellement.

Il faut signaler ici que nous avons externalisé les données informatiques chez un hébergeur respectant la norme ITIL avec une salle blanche à 100 km du site principal.

Nous avons également fait entrer en 2015 AMLIN comme second réassureur aux côtés de SWISS RE pour négocier les tarifs et aussi éviter la mono dépendance avec SWISS RE.

Il y a enfin quelques risques que nous avons quantifiés dans nos données actuarielles avec la rédaction de l'ORSA depuis 2015 à savoir :

- Le risque homme-clé du Directeur Général qui a été en partie minimisé avec l'arrivée du DGA
- Le risque du départ d'une Mutuelle du groupement : puisque une Union doit être composée de 4 mutuelles au minimum.

Les risques stratégiques :

Le risque principal ici serait que l'Union se renferme sur ses acquis et sur elle-même.

Tout est mis en œuvre par le Directeur Général pour discuter avec les confrères au travers de ROAM, de l'Association des Assureurs Lyonnais, du GIE Informatique GIGAM et de rencontres diverses. Nous regardons ce que nous pouvons faire en coassurance, avec des courtiers mais tout en gardant à l'œil le S/P excellent. Nous le faisons avec l'accord et l'avis de SWISS RE pour en limiter notre exposition.

Nous sommes sollicités pour prendre des risques que d'autres compagnies rejettent et résilient mais nous opérons avec un degré de vigilance élevé et nous en refusons un bon nombre.

Nous agissons avec prudence et nous ne prendrons pas de risque important. Bien au contraire, nous surveillons ce qui est en portefeuille et incitons parfois à hausser le tarif, voire se débarrasser de certains risques.

Le Conseil d'Administration de l'UMR de nos jours est suffisamment mature et consensuel pour ne pas aller chercher des placements, investissements ou souscriptions hasardeuses.

Les risques RH :

Les risques de RH sont relativement limités. Nous avons parlé de la perte de l'homme-clé et de l'arrivée du DGA. Pour le reste, des départs ou des soucis sociaux & fiscaux demeurent limités en envergure. Les effectifs sont limités et leur remplacement est possible.

Notre volonté de déménager le siège social proche de Lyon répond aussi à notre volonté de faciliter les contacts et les remplacements le cas échéant.

Notre comptable de grande expérience est partie en retraite à la mi-2016 et nous avons documenté les processus et transitionné une partie du travail avec un expert-comptable expérimenté en assurance (Caelis).

Nous avons également commencé l'automatisation de l'arrêté comptable pour à la fois fiabiliser les données et faciliter la reprise du travail par un nouveau comptable.

Plan de continuité :

Nous avons clairement identifié cette lacune car il n'existait pas de PCA. Le Directeur Général a rédigé un PCA dans le cadre des rédactions de politiques écrites à la fin 2015.

L'informatique a été externalisée en fin 2014.

Nous opérons avec plusieurs sites proches des bureaux des Mutuelles et le télétravail est possible avec l'accès à l'applicatif via TSE (Terminal Server).

Les documents sont émis en direct de notre applicatif et sont donc accessibles en ligne de partout.

L'exposition principale pour l'UMR serait les dossiers sinistres en cours non accessibles et donc les courriers entrants des sociétaires, tiers, experts...

Un sujet reste devant nous : les possibilités de numérisation des courriers entrants sinistres. L'Applicatif GIGAM dispose déjà de la fonctionnalité informatique.

A l'aide de la cartographie des risques, nous avons identifié et chiffré des risques supplémentaires.

- **Le risque Homme Clé** : Le directeur général est identifié comme clé. En cas de départ volontaire ou accident, l'UMR fera monter le DGA moyennant encore des formations et un peu de temps pour être 100% opérationnel dans tous les domaines.

- **Le risque Plan Continuité d'Activité** : Le PCA correspond à l'organisation de la reprise des activités les plus critiques en cas d'un événement ou de l'éminence d'un événement engendrant une interruption majeure de l'activité. L'objectif est de prévoir une couverture suite à la survenance mettant en péril la continuité opérationnelle de l'activité (ex. incendie dévastant les locaux). En cas de crise, il est possible que certaines données physiques soient perdues (notamment pour l'UMR les archives physiques). Un budget équivalent à la récupération des données est constitué.
 - A noter que le DG a rédigé en 2016 un premier projet de PCA pour minorer les conséquences de la survenance de ce risque.

- **La dépendance aux réassureurs** : le risque correspondrait à une augmentation des frais annuels de réassurance des deux réassureurs SWISS RE et/ou AMLIN.

- **La Constitution de l'Union** : L'UMR est une Union composée de 4 mutuelles. En cas de départ d'une Mutuelle, l'UMR sera dans l'obligation de chercher un autre partenaire, sous peine de dissolution. Ce risque n'a pas été chiffré car l'accord de l'ACPR est un préalable à toute sortie mais la Direction recherche de nouvelles mutuelles afin de ne pas se retrouver dans une telle situation.

- **Les risques opérationnels** : Les risques opérationnels sont déjà couverts par la formule standard. L'UMR a proposé de mobiliser un capital complémentaire du fait des possibilités techniques ouvertes sur le système de gestion à la souscription.

5 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

5.1 INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

5.1.1 Répartition des placements

Au 31.12.2016, l'UMR disposait d'un volume de placements en valeur de marché de 4 640 K€ pour une valeur comptable de 3 320 K€.

Conformément à l'article 10 des règlements délégués, la valorisation à la valeur boursière est la méthode de valorisation privilégiée.

L'ensemble des placements de l'UMR est donc valorisé en valeur de marché lorsque celle-ci est disponible (placements cotés sur les marchés financiers), pour les placements composés de biens immobiliers (biens immobiliers détenus en ligne directe), une évaluation réalisée par une expertise indépendante a été retenue.

Concernant les placements pour lesquels une valeur économique n'est pas disponible, une valorisation par la valeur nette comptable a été retenue.

La répartition des placements de la Mutuelle au 31.12.2016 est présentée ci-dessous :

<u>Actifs</u>	Valeur comptable au 31/12/2016	Valeur de marché au 31/12/2016	<u>Mode de valorisation</u>
Obligations	687 K€	712 K€	Valeur de marché
Actions	127 K€	127 K€	
Fonds	1 201 K€	1 201 K€	Valeur de marché
Participations	87 K€	92 K€	Valeur de marché
Immobiliers	1 194 K€	2 483 K€	Valeur de marché
Total	3 296 K€	4 615 K€	

Pour l'exercice 2016, la valeur de marché du portefeuille de placements s'élève à 4 615 K€ au 31/12/2016 contre 4 648 K€ au 31/12/2015.

5.1.2 Valorisation des actifs incorporels

L'UMR dispose d'actifs incorporels représentant une richesse au bilan comptable de 22 K€. Dans le cadre de la valorisation du bilan économique, ces actifs ne représentent pas une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité. Par conséquent, ce montant est entièrement annulé dans le cadre de l'évaluation du bilan prudentiel.

5.1.3 Créance

En vertu de l'application du principe de proportionnalité, défini à l'article 29 de la Directive 2009/135/CE, la Mutuelle a choisi de valoriser ses créances à leurs valeurs dans les comptes sociaux.

En effet, la valorisation des créances conformément aux normes internationales entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Par ailleurs, les créances douteuses ayant une probabilité de remboursement faible sont entièrement provisionnées et donc annulées dans les comptes sociaux. Le risque de défaut des créances restantes, de bonne

qualité et de durée courte est donc négligeable et la valorisation à la valeur des comptes sociaux n'entraînerait donc pas de biais significatif. L'ensemble des créances de l'UMR au 31/12/2016 est ainsi valorisé à 289 K€.

5.1.4 Avoir en banque

Dans la mesure où l'UMR dispose de la possibilité de récupérer à tout moment (sans respect d'un délai de préavis), et sans pénalité sur le capital ses liquidités placées sur des comptes courants ou sur des livrets bancaires, la valorisation de ces actifs par valeur comptable a été retenue.

5.1.5 Actifs d'exploitation

De la même manière que les créances, la valorisation des actifs d'exploitation selon les normes internationales (IFRS) entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives. Dans le respect du principe de proportionnalité et compte tenu des montants très faibles considérés, l'UMR dispose ainsi de la possibilité de valoriser ces actifs en retenant leur valeur dans les comptes sociaux.

Les actifs d'exploitation sont ainsi valorisés à hauteur de 24 K€. Ceux-ci ne feront pas l'objet d'une pénalité en termes de modules de risques.

5.1.6 Les comptes de régularisation

5.1.6.1 Intérêts et loyers acquis non échus

Dans le bilan social de l'UMR, un montant de 19 K€ est comptabilisé au titre des intérêts et loyers acquis non échus.

Dans le cadre de l'évaluation de son bilan économique, le montant des intérêts courus non échus est déjà intégré dans la valeur boursière des placements de la Mutuelle. Ainsi, afin d'éviter tout double comptage de postes de bilan, ce montant est entièrement annulé dans le bilan prudentiel de la Mutuelle.

5.1.6.2 Les autres comptes de régularisation

Les autres comptes de régularisation correspondent à des charges payées d'avance et sont valorisés à leur valeur dans les comptes sociaux en vertu de l'application du principe de proportionnalité.

Ce poste représente un montant de 822,87 €.

5.2 INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

5.2.1 Calcul des provisions comptables Solvabilité 1

5.2.1.1 Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

- ❖ Provision sinistres à prime : 2 419 037.38 €
- ❖ Prévision de recours à encaisser : 891 606.78 €
- ❖ Provision nette de recours : 1 527 430.60 €

Ces provisions incluent les frais de gestion pour un montant 44 488.27 € ainsi qu'une provision pour tardifs de 70 000 euros

5.2.1.2 Provision pour prime de fidélité : néant

5.2.1.3 Provision pour risques croissants (PRC) relative à la population des produits MEI et MEI+ : néant

5.2.1.4 Provisions pour Égalisation : 666 204.47 €

5.2.1.5 Provision pour participation aux excédents : néant

5.2.1.6 Effet de la réassurance sur les provisions techniques : la part des réassureurs dans les provisions techniques est 930 418.00 €

5.2.2 Valorisation des provisions Solvabilité 2

5.2.2.1 Calcul des Best Estimate (BE)

Le Best Estimate (BE) est égal à la valeur actuelle prévue de tous les cash flows potentiels. C'est la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Cette valeur doit être calculée sur des informations actuelles et fiables et sur des hypothèses réalistes et spécifiques à l'entité. Les cash flows à prendre en compte sont principalement les cash in (primes futures, recours et sauvetages) et cash out (sinistres, participation aux bénéfices, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition des contrats futurs, ...).

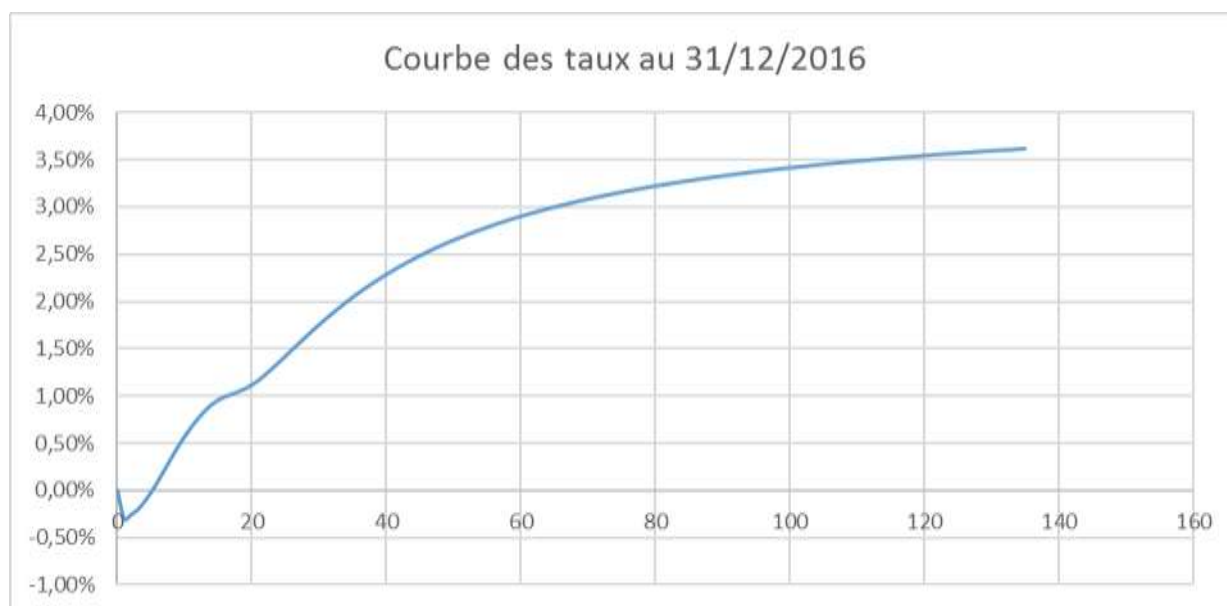
Le BE se décompose en deux parties :

- BE de sinistre
- BE de prime

5.2.2.1.1 BE de sinistres

Le BE de Sinistres correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres antérieurs au 31/12/2016.

Il correspond à la somme des flux futurs de trésorerie relatifs à ces sinistres et actualisés à l'aide la courbe des taux sans risque sans ajustement de volatilité fournie par l'EIOPA.



Les calculs de BE de sinistres sont réalisés pour 5 branches principales représentées ci-dessous :

- Incendie
- Dégât des eaux
- Vol
- Brise de glace
- RC Famille

Le BE pour les autres branches est supposé égal à la provision comptable.

La méthode de Chain Ladder est utilisée pour l'évaluation de BE de sinistres brut et net de réassurance. Cette méthode a été appliquée sur les triangles de règlements pour l'exercice 2015. Après avoir réalisé les travaux de la fonction actuarielle, les triangles de charges ont été utilisés dans le calcul du BE cette année.

La méthode de Chain Ladder repose sur une hypothèse d'indépendance entre les années de survenance et les facteurs de développement. Cette indépendance se traduit graphiquement par une stabilité entre les cadences de développement pour chaque année de paiement. Les cadences de développement observées sont volatiles pour les triangles de règlements, notamment pour la première année. Alors les triangles de charge sont plus adaptés pour cette méthode.

La construction des triangles est réalisée en comparant les bases de sinistres pour chaque année disponible (entre 2007 et 2016). Les charges ultimes ont été obtenues à l'aide du triangle des charges nettes de recours. Les provisions se calculent comme la différence entre les charges ultimes et les règlements. Le flux de provisions est déterminé selon la cadence des règlements nets recours.

Pour la branche Incendie, des retraitements de la sinistralité de pointe ont été effectués. Au regard de l'historique, 3 sinistres (dont 1 en 2015) dépassent une charge de 440 K€. Le traité de réassurance prévoit une Quote Part de 50% puis un XS de priorité 200 K€. Ces 3 sinistres graves sont traités séparément. Les provisions comptables brutes de ces 3 dossiers sont retenues pour les BE bruts. Après avoir étudié le compte de réassurance, les BE nets de ces 3 dossiers sont nuls pour UMR.

Les BE de sinistres bruts de réassurance hors frais par branche sont les suivants :

Brut de réassurance	BE de sinistres hors frais
Incendie (yc graves)	756 K€
Dégât des eaux	123 K€
Vol	84 K€
Brise de glace	22 K€
RC Famille	123 K€
Autres branches	236 K€
Total	1 343 K€

Les BE nets de réassurance sont calculés selon le traitement de réassurance (Quote Part et Excédent). Les résultats par branche sont les suivants :

Net de réassurance	BE de sinistres hors frais
Incendie (yc graves)	253 K€
Dégât des eaux	57 K€
Vol	40 K€
Brise de glace	11 K€
RC Famille	74 K€
Autres branches	125 K€
Total	561 K€

Pour la projection de ses frais, les flux sont calculés en fonction d'autres flux, tels que les règlements de sinistres ou les provisions techniques, avec des taux de frais. La répartition choisie est la suivante :

- Frais de gestion des sinistres : exprimés en fonction du flux du règlement des sinistres lorsqu'il est positif ;
- Frais d'administration : exprimés en fonction du flux du règlement des sinistres lorsqu'il est positif ;
- Frais de gestion des placements : exprimés en fonction des provisions d'ouverture ;
- Autres charges techniques : exprimées en fonction du flux de règlement des sinistres lorsqu'il est positif.

Les taux de frais sont déterminés :

$$\text{Taux de Frais Gestion des sinistres} = \frac{\text{Frais Gestion des sinistres 2016}}{\text{Prestations Brutes 2016}} = 7,4 \%$$

$$\text{Taux de Frais d'Administration} = \frac{\text{Frais d'Administration 2016}}{\text{Prestations Brutes 2016}} = 7,5 \%$$

$$\text{Taux de Frais de gestion des placements} = \frac{\text{Frais de gestion des placements 2016}}{\text{Placements 2016}} = 2,0 \%$$

$$\text{Taux des Autres Charges} = \frac{\text{Autres charges techniques 2016}}{\text{Prestations Brutes 2016}} = 11,4 \%$$

Le BE des frais totaux s'élève à 194 K€.

5.2.2.1.2 BE de prime

Le Best Estimate de cotisations correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres non encore survenus. L'échéance principale des contrats de l'UMR est fixée au 31/12. Aucun engagement au-delà de la période « frontière des contrats » n'est retenu. Le BE de primes est donc considéré nul au 31/12/2016.

5.2.2.1.3 BE total

Les BE de sinistres totaux y compris les frais par Line of Business (LoB) sont représentés dans le tableau ci-dessous :

Lob S2	BE brut total	BE net total
Incendie et autres dommages aux biens	1 223 K€	559 K€
RC Générale	218 K€	143 K€
Pertes pécuniaires diverses	96 K€	52 K€
Total	1 537 K€	755 K€

5.2.2.2 *Calcul de la marge pour risques*

La Marge de Risque est destinée à couvrir les risques liés à l'écoulement des passifs sur la totalité de leur durée. Elle est égale au coût que représenterait la mobilisation des capitaux propres à hauteur du montant du SCR.

La Marge de Risque correspond en théorie au montant nécessaire pour assurer la rentabilité d'un assureur repreneur du portefeuille avec une hypothèse de Coût du capital (CoC) = 6%.

Elle est estimée par 6% de la somme des SCR futurs actualisés (après déduction des SCR Marché, contrepartie hors réassurance et des impôts différés).

Chaque module de SCR est projeté dans cette méthode. Le SCR Contrepartie hors réassurance est supposé suivre un écoulement proportionnel à la liquidation du Best Estimate.

Il en ressort une Marge pour Risque en complément du Best Estimate à hauteur de 141 K€.

5.2.3 Comparaisons entre BE et provisions comptables

Les comparaisons entre Best Estimate et les provisions comptables sont présentées ci-dessous :

Brut de réassurance

Brut de réassurance	Best Estimate		Comptabilité	
	BE de sinistres	BE de frais	PSAP (yc recours et IBNR)	PFGS
Incendie (graves yc)	756 K€		840 K€	
Dégat des eaux	123 K€		194 K€	
Vol	84 K€		107 K€	
Brise de glace	22 K€		19 K€	
RC Famille	123 K€		79 K€	
Autres branches	236 K€		236 K€	
Total	1 343 K€	194 K€	1 474 K€	44 K€

Net de réassurance

Net de réassurance	Best Estimate		Comptabilité	
	BE de sinistres	BE de frais de gestion des sinistres	PSAP (yc recours et IBNR)	PFGS
Incendie (graves yc)	253 K€			
Dégat des eaux	57 K€			
Vol	40 K€			
Brise de glace	11 K€			
RC Famille	74 K€			
Autres branches	125 K€			
Total	561 K€	194 K€	553 K€	44 K€

Les provisions comptables nettes de réassurance par branche ne sont pas disponibles.

L'insuffisance brute et nette de réassurance sur les provisions techniques y compris les frais est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Insuffisance brute de réassurance sur les provisions techniques	Insuffisance nette de réassurance sur les provisions techniques
Provisions des sinistres	132 K€	-9 K€
Provisions des frais	-149 K€	-149 K€
Provisions totales	-18 K€	-158 K€

L'insuffisance totale brute de réassurance pour UMR s'élève à 18 K€, et l'insuffisance nette de réassurance est de 158 K€. Cela est expliqué principalement par l'insuffisance des frais. Pour l'exercice 2015, seulement les frais de gestions des sinistres ont été retenus dans les calculs du BE. Cette année, les frais d'administration, les autres charges techniques et les frais de gestion des placements sont également pris en compte dans les calculs.

5.3 INFORMATIONS SUR L'ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

5.3.1 Provision pour Indemnités de Fin de Carrière

La provision non technique correspond aux montants futurs probables acquis que l'UMR devra reverser à ses salariés au titre de leurs indemnités de fin de carrière et des indemnités de médailles du travail. Celle-ci est évaluée à l'aide de la méthode des crédits projetés. La méthode ainsi que les hypothèses utilisées pour son évaluation ont été validées par les commissaires aux comptes et sont conformes aux recommandations de l'ANC et respectent les standards IFRS (norme IAS19). Par conséquent la valorisation économique des provisions pour IDR et médailles de travail est égale à sa valeur dans les comptes sociaux.

5.3.2 Autres passifs

5.3.2.1 Autres dettes

Les dettes de la Mutuelle ne sont soumises à aucun risque de dérive pour la Mutuelle dans la mesure où leur probabilité de défaut est nulle de son point de vue. Dans le respect du principe de proportionnalité, UMR a choisi de comptabiliser et de valoriser ses dettes en retenant leur valeur dans les comptes sociaux : 1 057 K€ (dont 788 K€ des dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution).

5.3.2.2 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif de 9 111 € au 31/12/2015 est également valorisé par sa valeur nette comptable.

5.4 INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES IMPOTS DIFFERES

Les passifs d'impôts différés doivent être valorisés au montant fiscal que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales. Tous les impôts différés passifs doivent être pris en compte.

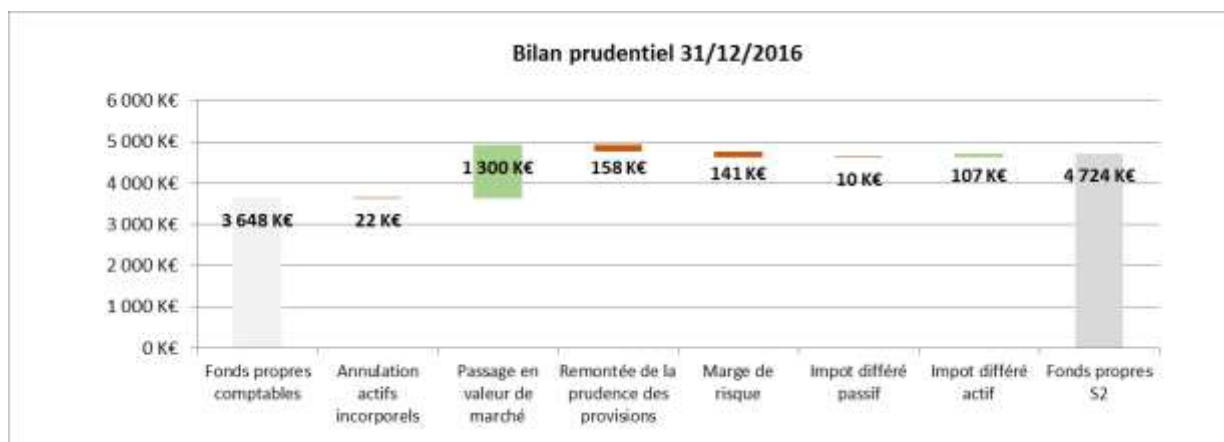
L'impôt différé passif a été constaté pour 10 K€ en représentation des plus-values latentes financières.

Les actifs d'impôts différés font référence à ce que l'on s'attend à recouvrer. Pour ces impôts différés, l'organisme doit être capable de prouver qu'elle dégagera à échéance raisonnable des bénéfices fiscaux suffisants pour la réalisation de ce crédit d'impôt. L'impôt différé actif a été constaté pour 107 K€ en représentation des annulations d'actifs incorporels et des insuffisances des provisions.

6 GESTION DU CAPITAL

6.1 FONDS PROPRES ELIGIBLES

Les fonds propres économiques sont évalués comme suit :



Le montant de 3 648 K€ correspond aux fonds propres comptables de l'exercice.

Pour obtenir les fonds propres économiques :

- Les actifs incorporels sont annulés des fonds propres comptables.
- Les plus-values latentes des placements sont ajoutées dans les fonds propres comptables.
- L'insuffisance de la provision nette de réassurance (l'écart entre la provision comptable et le BE net de réassurance) est diminuée dans les fonds propres comptables.
- La marge de risque et l'impôt différé passif sont diminués des fonds propres comptables.
- L'impôt différé actif est ajouté dans les fonds propres comptables.

Finalement les fonds propres S2 s'élèvent à 4 724 K€.

Les fonds propres économiques ont augmenté de 225 K€ par rapport à l'exercice 2015.

Fonds propres économiques	
2016	4 724 K€
2015	4 499 K€
Écart	225 K€

Qualité des Fonds Propres :

Les éléments de fonds propres doivent être classés selon trois niveaux.

Les fonds propres pour UMR sont équivalents aux fonds propres de base du niveau 1 (non restreint) sauf l'impôt différé actif (au niveau 3).

6.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

6.2.1 SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2016

6.2.1.1 *Calculs des SCR liés à l'actif*

6.2.1.1.1 SCR de marché

❖ Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt existe pour tous les actifs et passifs dont la valeur est sensible aux variations de la structure de la courbe des taux d'intérêt (obligations) ou à la volatilité des taux d'intérêt. Le chargement en capital au titre de ce risque est le résultat de deux scénarios prédéfinis (up et down) sur le niveau de la courbe de taux.

Le bénéfice d'actualisation n'a pas été considéré sur les provisions (scénario up), car l'effet d'actualisation du BE, jugé négligeable n'a pas été mesuré.

Le calcul du SCR Taux nécessite de connaître pour chaque ligne obligataire le nominal, la maturité, le taux facial et la valeur de marché observée au 31/12/2016.

Lorsque nous n'avons pas réussi à nous procurer le nominal, nous l'avons estimé de telle sorte que la valeur de marché observée soit proche de la valeur de marché théorique (somme des flux futurs actualisés avec la courbe des taux fournie par le régulateur).

Le portefeuille de placements de l'UMR comprend des participations dans 16 OPCVM différents, représentant 26% de la valeur de marché totale. La transparisation ligne à ligne n'était pas disponible pour les fonds de placements.

Le fond principal « MULTISTRATEGIES CAPI », représentant 16% de la valeur de marché totale, a été retraité selon son état de compte au 31/12/2015. Il dispose 4 fonds avec un code ISIN et les fonds en euro (MMA).

Dans le cadre de fonds de placement issus du « MULTISTRATEGIES CAPI » et les autres fonds, nous avons retenu (à partir des reportings disponibles) comme maturité et taux facial la maturité « moyenne » et le taux facial « moyen » du fond, vu au 31/12/2016. (Pour certaines lignes, les informations au 31/12/2016 étaient indisponibles, les dernières informations connues et disponibles sur le site ont alors été utilisées).

Il en ressort un SCR Taux 2016 de 74 K€.

❖ Actions

Type 1 :

Les actions de type 1 comprennent les actions cotées sur les marchés réglementés dans des pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Pour l'UMR, l'assiette de placements soumis au risque d'action de type 1 comprend l'ensemble des actions détenues en ligne directe.

L'exigence en termes de capital pour les actions de type 1 est de 39% + un ajustement symétrique (dampener). Pour l'évaluation au 31/12/2016, l'ajustement symétrique retenu par EIOPA est de -1,44 %. Néanmoins, le dispositif de mesures transitoires sur le risque « action » prévoit un étalement de la pénalité actions type 1 acquises avant le 01/01/2016 de 22% à 39% + dampener, sur 7 ans à compter de l'année 2016.

Pour les actions détenues en direct par l'UMR, les dates d'acquisition sont après 01/01/2016. La mesure transitoire ne peut plus appliquer.

Les obligations convertibles ont été pénalisées pour moitié de leur valeur comme des actions type 1. L'hypothèse retenue est que leur composante action représente 50% de leur valeur. Cette composante est donc soumise au risque action type 1.

Le choc à utiliser alors :

- Si application de la mesure transitoire : $a \cdot 22\% + (1-a) \cdot (39\% + \text{dampener})$ avec $a=1$ pour l'année 2016, correspondant alors à une pénalité de 22% ;
- $39\% + \text{dampener} = 37,56\%$ sinon.
- La participation stratégique côté est pénalisé en 22%.

Le SCR Actions de type 1 de l'UMR est de 70 K€.

Type 2 :

Les actions de type 2 comprennent les actions cotées en bourse dans des pays qui ne sont pas membres de l'EEE ou de l'OCDE, les actions non cotées, une part des obligations convertibles, les SCI ainsi que les autres investissements alternatifs. Les règlements délégués prévoient également de pénaliser dans ce sous-module de risque tous les actifs autres que ceux couverts dans les sous-modules « Taux », « Immobilier », et « Spread ».

Une certaine proportion des SICAV et OPCVM de l'UMR a été intégrée dans l'assiette de placements des actions de type 2.

La pénalité pour les actions de type 2 est de 49% (+ dampener), néanmoins comme pour les actions de type 1, le dispositif de mesures transitoires sur le risque actions prévoit un étalement de la pénalité actions type 2 acquises avant le 01/01/2016 de 22% à 49% (+ dampener), sur 7 ans à compter de l'année 2016.

Le choc à appliquer est alors :

- 22% si application de la mesure transitoire ;
- 47,56% sinon.

Le SCR Action de Type 2 est de 86 K€.

Au global, après prise en compte de l'effet diversification entre actions de type 1 et 2, le SCR Action de l'UMR est de 146 K€.

❖ Risque immobilier

Les placements pénalisés au titre du module de risque immobilier correspondent aux immeubles et bâtiments détenus en ligne directe par la Mutuelle. Au 31/12/2016, l'UMR disposait de 13 biens immobiliers pour une valeur de marché globale de 2 483 K€. Le choc prévu par les actes délégués pour les placements immobiliers est de 25%.

Le SCR Immobilier de l'UMR est alors de 621 K€.

❖ Risque de spread

Le risque de Spread consiste en une évolution défavorable de la solvabilité de l'émetteur provoquant une aggravation du Spread (écart de rendement) entre le taux sans risque et le taux de rentabilité attendu des placements. Il convient de noter que dans la formule standard le risque pour les obligations souveraines est considéré nul.

Six obligations perpétuelles ont été achetées en 2016. Quatre parmi elles ont été retraités afin de déterminer une échéance adaptée. La maturité retenue doit égaliser la somme des flux futurs actualisés, en fonction de l'échéance choisie, avec la valeur de marché au 31/12/2016.

Le SCR Spread 2016 s'élève à 222 K€.

❖ Risque de change

UMR ne possède pas d'actifs en ligne directe évalués en devise étrangère.

Néanmoins, certains fonds de placements peuvent comporter une part d'actifs étrangers, potentiellement soumis au risque de change. De manière générale comme présentée dans une majorité de notices, et sauf indication

contraire, il a été considéré que les fonds de placement étaient principalement constitués à 10% des devises étrangères.

Les assiettes de devise étrangère retenues sont pénalisées à hauteur de 25% au titre du SCR Change.

Le SCR Change de l'année 2016 s'élève à 22 K€.

❖ Concentrations du risque de marché

Les concentrations du risque de marché présentent un risque supplémentaire pour un assureur en raison de la volatilité supplémentaire qui existe dans les portefeuilles d'actifs concentrés, du risque supplémentaire de perte de valeur partielle ou totale définitive causée par la défaillance d'un émetteur.

Concernant les fonds de placement, le dépositaire est considéré comme étant l'émetteur.

Le SCR Concentration 2016 est de 58 K€.

Ce module de risque est principalement expliqué par la concentration Bombardier pour les obligations, ainsi que pour la part du Fonds euros MMA (hors obligation d'état).

❖ Résultat du risque de marché

Les résultats suivants sont obtenus :

Risques	SCR 2016	SCR 2015
Taux	74 K€	59 K€
Actions	146 K€	77 K€
Immobilier	621 K€	684 K€
Spread	222 K€	180 K€
Change	22 K€	34 K€
Concentration	58 K€	86 K€
Total	1 143 K€	1 120 K€
SCR Marché	894 K€	871 K€

Le SCR Marché de l'UMR au 31/12/2016 s'élève à 894 K€. Cette hausse du SCR par rapport l'année dernière est expliquée par les points suivants :

- La hausse du SCR taux s'explique par l'augmentation des placements en obligation.
- Les actions détenues en direct dans le portefeuille ont été achetées après le 31/12/2015. La mesure transitoire ne peut plus appliquer. Ces actions sont donc pénalisées à la hauteur de 37,6% en prenant en compte le Dampener (- 1,44).
- La baisse du SCR Immobilier s'explique par la diminution du portefeuille immobilier due à la vente d'un immeuble.
- L'augmentation du SCR Spread est causée par l'achat d'obligation avec une maturité perpétuelle.
- Le SCR Concentration diminue, cela s'explique par la vente d'un des immeubles sur la localité de NEUVILLE LES. DAMES.

6.2.1.1.2 SCR défaut

❖ Les risques de type 1

Les contreparties de type 1 correspondent aux contreparties cotées. Le besoin en capital devant le risque de défaut de ces émetteurs est fonction du rating des différentes contreparties.

Les trésoreries et les provisions cédées aux réassureurs sont soumises au risque de contrepartie de type 1. Par ailleurs, un défaut des réassureurs entraînerait un besoin de capital supplémentaire en termes de SCR pour la Mutuelle. Ce besoin en capital supplémentaire est pris en compte dans l'évaluation du SCR Contrepartie de type 1.

Pour déterminer ce capital supplémentaire, l'UMR détermine le capital nécessaire pour couvrir le risque de souscription non vie s'il n'y avait pas de couverture de réassurance. La différence entre ce capital et celui déterminé dans le SCR souscription non vie correspond à « l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance » et rentre dans l'assiette de calcul du SCR Contrepartie.

Le SCR Contrepartie de type 1 de l'UMR est alors de 386 K€.

❖ Les risques de type 2

Les pénalités du risque contreparties de type 2 (diversifiées sans rating) sont les suivantes :

- Créances < 3 mois => besoin en SCR = 15% de la créance
- Créances > 3 mois => besoin en SCR = 90% de la créance.

Au 31/12/2016, la Mutuelle disposait de 288 K€ de créances auprès d'émetteurs non cotés sur les marchés financiers. Ces créances ont une durée de plus de 3 mois. La Mutuelle étant assurée de percevoir l'ensemble des créances qu'elle détient dans un délai inférieur à 3 mois, l'UMR a donc décidé de pénaliser ces créances avec 15%

Le SCR Contrepartie de type 2 de l'UMR est de 43 K€.

❖ Résultats du SCR Contrepartie

Après agrégation des risques de contrepartie type 1 et 2, le SCR Contrepartie est de 419 K€.

Risques	SCR 2016	SCR 2015
Type 1	386 K€	217 K€
Type 2	43 K€	66 K€
Total	429 K€	283 K€
SCR Contrepartie	419 K€	270 K€

Le SCR contrepartie a augmenté par rapport l'exercice 2015, il est expliqué par :

- une hausse d'1 M€ des avoirs en banque
- une baisse des créances

6.2.1.2 *Calculs des SCR liés au passif*

6.2.1.2.1 SCR de Souscription en Non Vie

❖ Risque de prime et de réserve

Les risques de sous-tarification et de sous-provisionnement sont mesurés sur la base des assiettes de primes et de provisions BE nettes de réassurance ventilées par lob (line of business ou activité). Les 3 lobs correspondantes aux activités de l'UMR sont : Incendie et autres dommages aux biens, RC Générale et Pertes pécuniaires diverses.

Risque de prime / Risque de provisionnement	Volume primes acquises 2017	Volume provisions BE 2016
Incendie et autres dommages aux biens	1 507 K€	559 K€
RC Générale	285 K€	143 K€
Pertes pécuniaires diverses	368 K€	52 K€

Le volume prime acquise en 2017 est estimé avec une hypothèse d'augmentation de Chiffre d'Affaires de 2,8%, étant indiqué dans le rapport ORSA 2015.

L'assiette de risque totale de 2 916 K€ (primes et provisions) couplé à un écart-type moyen de 7,26% font ressortir un SCR sous-tarification et sous-provisionnement de 635 K€.

❖ Risque de catastrophe non vie

Le SCR Catastrophe naturelle a été calculé sur la base des sommes assurées réparties par zone de risque, la cartographie des zones de risque pour la France se base sur les départements. Les Sommes Assurées (SA) au 31/12/2016 sont estimées à la hauteur de 7 333 M€.

Le SCR catastrophe « man made » a été pris en référence à la principale concentration de bâtiments assurés pour 5,7 M€ de SA (même hypothèse que l'année dernière) et aux primes acquises pour le risque de responsabilité. Pour chaque péril et évènement, nous avons considéré l'application des traités de réassurance QP 50% et pris en compte également l'Excédent de Sinistre et l'Excédent de Perte.

Les résultats du SCR Non-Vie catastrophe sont les suivants :

Risque	SCR 2016
Catastrophe Naturelle	1 466 K€
Catastrophe en réassurance dommage non proportionnelle	0 K€
Catastrophe d'origine humaine	353 K€
Autres risques de catastrophe en non-vie	0 K€
Total	1 819 K€
SCR Non-Vie Catastrophe	1 508 K€

Le SCR catastrophe s'élève à 1 508 K€.

❖ Résultats du SCR Non vie

Finalement le SCR non-vie (sous-tarification et sous-provisionnement et catastrophe) s'élève à 1 777 K€.

Risques	SCR 2016	SCR 2015
Risque de prime et de provisionnement	635 K€	636 K€
Risque de chute		
Non Vie Risque CAT	1 508 K€	1 431 K€
Total	2 143 K€	2 067 K€
SCR Non vie	1 777 K€	1 705 K€

Le SCR Non vie a augmenté 72 K€ contre celui de 2015. Il est expliqué par les points suivants :

- La baisse du SCR prime et réserve s'explique par la baisse de volume de prime. Pour l'exercice 2015, la 2/12 prime future a été considérée dans le calcul. Cette année, nous avons compris que l'UMR n'a pas tacite reconduction. Le volume de prime utilisé est seulement de 12 mois.
- L'augmentation du SCR non vie catastrophe entre 2016 et 2015 est principalement dû au risque naturel. Le capital sous risque a fortement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 5 724 M€ à 7 332 M€.

6.2.1.3 Calcul du SCR opérationnel

Conformément à l'article 204 du règlement délégué, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'évènements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Les données nécessaires pour calculer le SCR opérationnel sont :

- Le montant des provisions techniques Best Estimate brut de réassurance de l'année en cours et de l'année précédente ;
- Le montant des primes acquises brut de réassurance de l'année 2015 et de l'année 2014 ;
- Le montant du SCR de base.

Le SCR opérationnel est de 150 K€ contre 142 K€ au 31/12/2015. La hausse du SCR opérationnel s'explique par la hausse du Chiffre d'Affaires en 2016.

6.2.1.4 Calcul de l'ajustement des SCR

La provision d'égalisation a été considérée comme atténuateur du SCR dans le module ajustement.

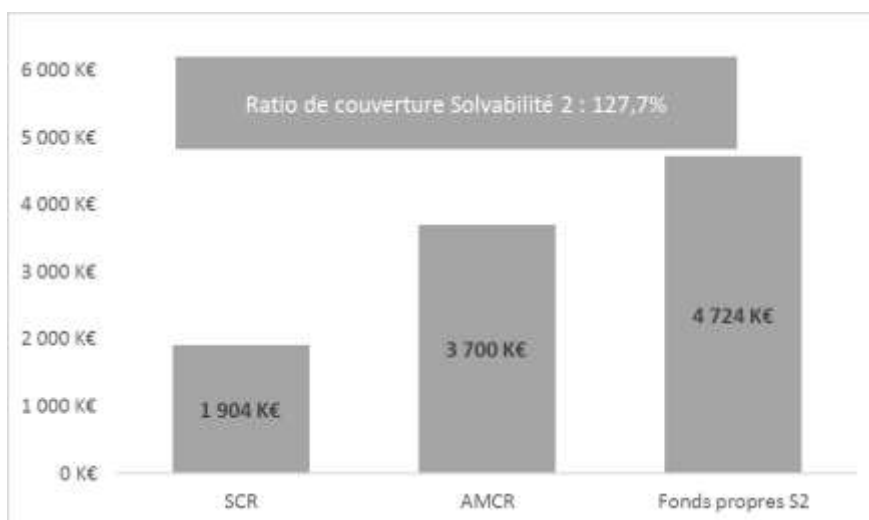
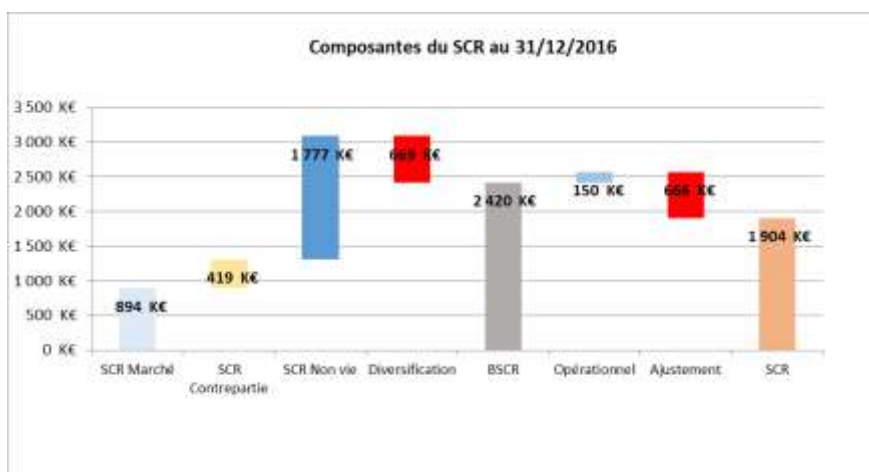
6.2.2 MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2016

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres constituant le seuil déclencheur de l'intervention prudentielle la plus drastique, dès qu'il est franchi à la baisse. Ce capital est calculé suivant une formule incluant le montant de cotisations émises au cours de l'exercice 2016 ainsi que le montant de Best Estimate net de la Mutuelle. Par ailleurs, ce montant est compris dans une fourchette de 25% et 45% du montant de SCR évalué précédemment.

Le MCR de l'UMR au 31/12/2016 est de 3 700 K€. Ce montant correspond au minimum absolu de fonds propres (AMCR) au sens de la Directive Solvabilité 2 pour l'assurance Non Vie avec des activités Responsabilité Civile.

6.2.3 Couverture du SCR 2016

Après agrégation et corrélation des différents risques, le SCR de l'UMR s'élève à 1 904 K€.



Au 31/12/2016, le ratio de solvabilité S2 d'UMR s'élève à 127,7%.

En conclusion générale de la partie actuariat, il est important de mettre en lumière que :

- **les provisions gérées dossier par dossier sont cohérentes avec les Best estimates calculés.**
- **Les SCR montent notamment en SCR de marché lié à notre croissance de capitaux. Le SCR non vie augmente aussi mais de manière modérée en même temps que la croissance de nos cotisations.**
 - **L'ensemble de ces hausses laisse encore un SCR largement en deça de l'AMCR.**
- **La marge de solvabilité progresse de 5 points en passant de 122% à 127.7%. Elle aurait encore plus monté si la provision d'égalisation qui figurait avant dans nos fonds propres n'avait pas été sortie.**

6.3 AUTRES INFORMATIONS

BILAN A - ACTIF (EN MILLIERS D'EUROS)

	2016	2015
Actifs incorporels :	22	17
Placements :		
- Terrains et constructions	1 194	1 261
- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	58	58
- Autres Placements	2 043	1 902
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les Provisions techniques		
- Provisions pour primes non acquises (non - vie)		
- Provisions pour sinistres (non -vie)	930	786
Créances :		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
. Primes restant à émettre		
. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1	12
- Créances nées d'opérations de réassurance	274	354
Autres créances :		
. Personnel		
. Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivité publiques	1	7
. Débiteurs divers	13	74
Autres actifs :		
- Actifs corporels d'exploitation	24	5
- Comptes courants et Caisse	2 334	1 242
Comptes de régularisation - Actif :		
- Intérêts et loyers acquis non échus	19	16

- Autres comptes de régularisation	1	1
Total de l'ACTIF	6 915	5 735

B I L A N B - PASSIF
(En MILLIERS D'EUROS)

	2016	2015
Capitaux propres :		
- Fonds d'établissement	2 375	2 375
- Réserves de réévaluation		
- Autres réserves	892	642
- Report à nouveau		
- Bénéfice de l'exercice	381	250
Subventions		
Provisions techniques brutes :		
- Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
- Provisions pour sinistres (non-vie)	1 527	1 275
- Provisions pour égalisation	666	666
Provisions pour risques et charges	8	18
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
Autres dettes :		
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
- Dettes nées d'opérations de réassurance	788	327
- Dettes envers des établissements de crédit		
- Autres dettes :		
. Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1	1
. Personnel	31	26
. Etat, organismes de Sécurité Sociale et collectivités publiques	131	53
Créanciers divers	106	87
Comptes de régularisation - Passif	9	15
Total du PASSIF	6 915	5 735

C - TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en K€)

	2016	2015
Engagements reçus	Néant	
Engagements donnés	Néant	
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	Cautions des Mutuelles et de la SARL DOMBES BRESSE COURTAGE	
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	(conférer annexe)	
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements donnés		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1 155	1 057
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	984	932
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	
Autres valeurs détenues pour Compte de tiers	Néant	

COMPTE DE RESULTAT
(EN MILLIERS D'EUROS)

Compte Technique de l'assurance non-vie

		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS ET RETRO- CESSIONS	OPERATIONS NETTES 2016	OPERATIONS NETTES <i>2015</i>
1 . Cotisations acquises :					
1 Cotisations	+	5 016	2 915	2 102	1 953
2 . Produit des Placements alloués :	+	21		21	29
3 . Autres Produits techniques :	+	3		3	79
4 . Charges des sinistres :					
4 a - Prestations et frais payés	-	1 965	865	1 100	1 578
4 b - Charges des provisions pour sinistres	+/-	253	145	108	- 311
	+/-				
5 . Charges des autres provisions techniques					
6 . Participation aux résultats	-				
7 . Frais d'acquisition et d'administration :					
7 a - Frais d'acquisition	-	544		544	611
7 b - Frais d'administration	-	623		623	667
7 c - Commissions reçues des réassureurs	+	842		842	773
8 . Autres charges techniques	-	207		207	126
9 . Variation de la provision pour égalisation ...	+/-	-		-	-
 <i>Résultat technique de l'assurance non-vie</i>				386	164

COMPTE DE RESULTAT en MILLIERS D'EUROS

Compte Non technique

		OPERATIONS 2016	OPERATIONS 2015
1 . Résultat technique de l'assurance non vie		386	164
2 . Résultat technique de l'assurance vie			
3 . Produits des Placements :			
3 a - Revenus des Placements	+	177	204
3 b - Autres produits des placements	+	4	134
3 c - Profits provenant de la réalisation des placements	+	6	22
4 . Produits des placements alloués	+		
5 . Charges des placements :			
5 a - Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	101	110
5 b - Autres charges des placements	-	24	25
5 c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-	22	114
6 . Produits des placements transférés	-	21	29
7 . Autres produits non techniques	+		
8 . Autres charges non techniques	-		
9 . Résultat exceptionnel :			
9 a - Produits exceptionnels	+	97	7
9 b - Charges exceptionnelles	-	41	6
.			
10 . Impôts sur le résultat	-	80	-3
11 . Solde intermédiaire	+	381	250

12. Report des ressources non utilisées.....		0	0
13. Engagements à réaliser sur ressources affectées		0	0
14. Résultat Net de l'Exercice		381	250

--